

## Allocations familiales réduites de 23 p. 100

Les allocations familiales fédérales accuseront au Québec une baisse de 23 pour 100 par enfant à compter du 1er janvier prochain. Mais par contre les allocations québécoises seront haussées de 9 pour 100 à compter de la même date, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année écoulée.

page A-8

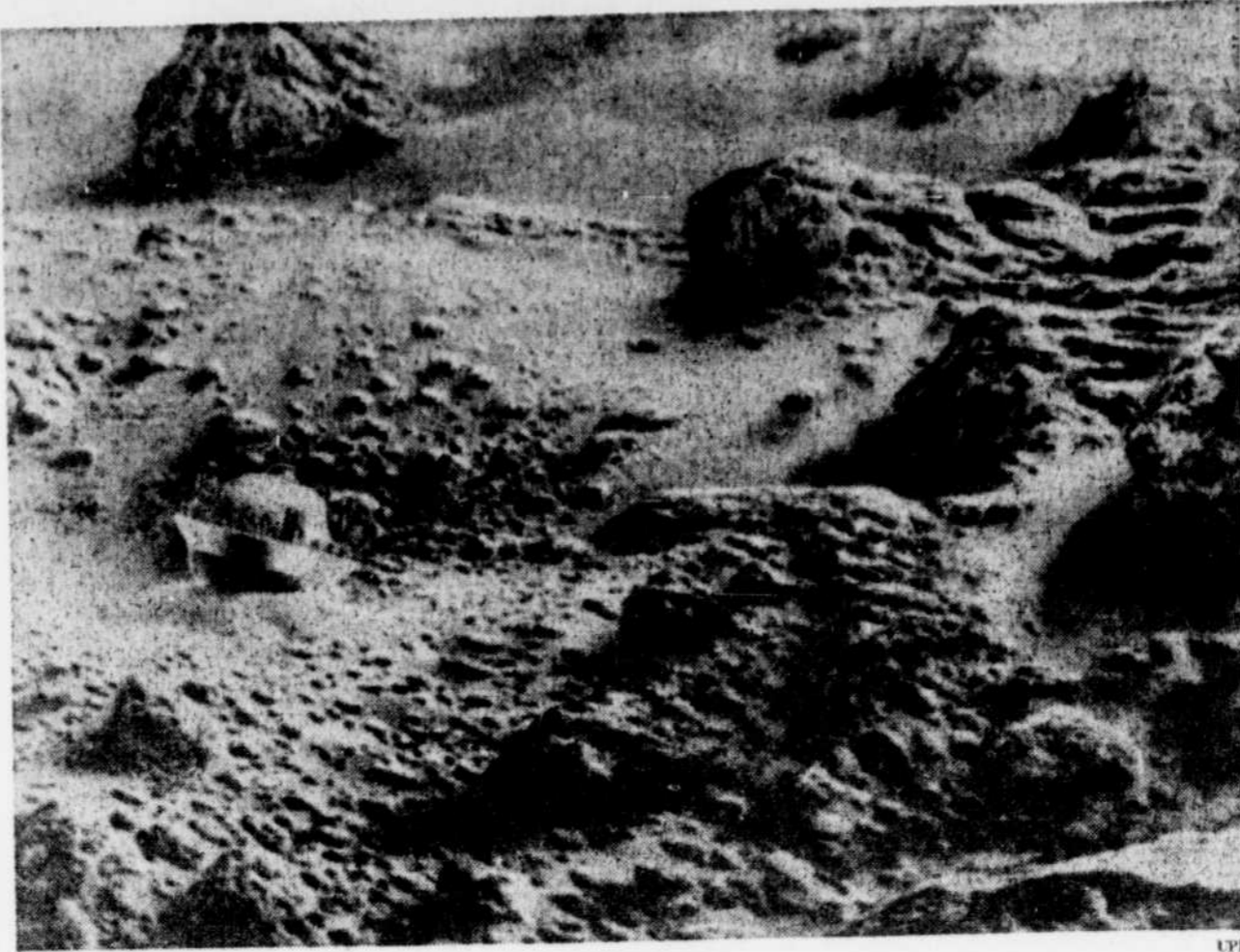
## Cégépiens essoufflés

Commencé il y a plus de trois semaines, le mouvement de contestation des étudiants des cégep tend à s'atténuer. Les étudiants de deux des quatre cégep de Québec sont retournés à leurs cours et au cégep de Limoilou semblent s'essouffler, le vote pour la poursuite de l'occupation ne tenant maintenant qu'à une faible majorité. Le débrayage se poursuit à Rivière-du-Loup et à Rimouski, où a commencé le mouvement de contestation le 7 novembre.

page D-1

## Plébiscite au Nicaragua

page B-1



## Les secrets de Vénus

Voici Vénus sans voile, la planète-sœur de la terre, telle que l'imagine un artiste de la NASA pour illustrer ce qui va se passer la semaine prochaine. Des sondes spatiales américaines vont se poser sur la surface de Vénus dans l'espoir d'y percer quelques-uns de ses mystères. La sonde que l'on voit sur la photo appartient à un groupe de quatre sondes qui ont voyagé à bord d'un bus spatial qui a quitté la terre en août dernier, bus qui doit éjecter les sondes au cours d'une manœuvre compliquée qui se déroulera à plus de 30 millions de kilomètres d'ici, à compter de dimanche. LE SOLEIL a délégué son chroniqueur scientifique, le journaliste Claude Tessier, à cet événement exceptionnel. Sous le titre "Les secrets de Vénus", notre envoyé spécial à San Francisco publiera une série de reportages à compter de demain dans LE SOLEIL.

**PONTIAC BUICK CLOUTIER**  
st-apollinaire Qué.  
761-2906 Liens sans frais 694-0629 Québec  
SORTIE 119 — ST-APOLLINAIRE, Qué.

# LE SOLEIL

**GASTON Levesque Inc.**  
MEUBLES 683-3471

50 PAGES

4 CAHIERS

QUEBEC, VENDREDI 1er DECEMBRE 1978

82e ANNEE, No 123 PRIX 25¢



Funérailles du maire de San Francisco

Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises hier à San Francisco pour les obsèques du maire de la ville, M. George Moscone, assassiné lundi dans son bureau par un ancien conseiller municipal. La police a fouillé minutieusement la cathédrale St. Mary avant l'arrivée des 2,200 personnes qui ont assisté au service religieux. Selon le "San Francisco Chronicle", Dan White, l'assassin présumé est passé aux aveux. On voit ici les membres de la famille de M. Moscone: de gauche à droite, Christopher, 15 ans, Mme Moscone, Rebecca, 17 ans et Jonathan, 13 ans.

## Le salaire du député au Québec passera à \$36,968

par Paul BENNETT

Les salaires de base de tous les députés de l'Assemblée nationale ne pourront dorénavant augmenter de plus de 6 pour 100 par année, quelle que soit la hausse du coût de la vie. Tel sera l'un des principaux effets du projet de loi déposé hier, à l'Assemblée nationale, par le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron.

Tout en mettant fin au gel du salaire des députés décrété l'an dernier, le projet de loi fixe à 6 pour 100 le taux maximum d'augmentation de l'indemnité (salaire) de base des députés. Ce qui signifie qu'en 1979, le salaire de base d'un député, qui était cette année de \$27,800, sera porté à \$29,468.

A cette somme s'ajoute l'allocation de dépenses accordée à tous les députés, qui passera l'an prochain de \$7,000 à \$7,500. Cette allocation annuelle n'est pas imposable.

Ainsi, tous les députés de l'Assemblée nationale verront l'an prochain leur salaire global augmenter de \$2,168. Celui-ci passera de \$34,800 à \$36,968, soit le salaire le plus élevé de toutes les législatures provinciales.

Par ailleurs, les indemnités additionnelles consenties à tous ceux qui occupent des fonctions autres que simples députés à l'Assemblée nationale sont gelées pour une période de deux ans.

Ces indemnités additionnelles sont versées au premier ministre, aux ministres, aux présidents de l'Assemblée nationale, aux chefs de l'Opposition officielle et des partis reconnus, aux leaders parlementaires, adjoints parlementaires, whips et whips adjoints.

Ainsi, en raison de ces indemnités

additionnelles, le salaire total du premier ministre, M. René Lévesque, est actuellement de \$76,500. Etant donné le gel de ces indemnités spéciales, le salaire du premier ministre n'augmentera qu'au même rythme que celui des simples députés, soit \$2,168 en 1979.

Le salaire du premier ministre du Québec est le plus élevé au Canada, le premier ministre du Canada gagnant

actuellement \$72,200. La même chose pour les ministres qui, avec un salaire global de \$65,380, sont les mieux payés au pays.

Il semble que le projet de loi déposé, hier, par M. Charron ne traduise pas fidèlement les intentions du gouvernement, qui aurait voulu "geler" complètement le salaire de tous les membres de l'Assemblée nationale autres que simples députés.

Il a dû reconnaître, hier soir, que le projet de loi ne gelait que les indemnités supplémentaires des "gradés" de l'Assemblée nationale, mais non l'ensemble de leur rémunération.

M. Charron ne savait pas encore, hier soir, s'il lui faudrait retirer le projet de loi pour corriger cette erreur ou simplement apporter un amendement. Le ministre devrait en informer la Chambre aujourd'hui.

## Cinq heures de louanges pour un Clément Richard qui n'est pas félicité

par Gilles LESAGE

Débat fort inusité hier à l'Assemblée nationale: le tiers des députés ont, durant cinq heures, témoigné de leur confiance envers la présidence, tout en s'accusant mutuellement, de part et d'autre de la Chambre, de faire perdre un temps précieux à tout le monde.

C'est la première fois qu'un tel imbroglio se produit, et il est d'autant plus cocasse que la motion qui l'a suscité n'a pas donné lieu à un vote et mourra maintenant avec le feuilleton sessionnel, le 22 décembre.

Le député unioniste de Johnson demandait que l'Assemblée "témoinne, dans un geste concret et unanime, sa confiance la plus entière en son

président qui fait preuve, depuis son entrée en fonction, d'une objectivité au-dessus de tout reproche et d'une compréhension de son rôle qui fait honneur à notre institution parlementaire".

C'était une pelure de banane du rusé M. Maurice Bellemare. La veille, une vingtaine de ministres et députés du Parti québécois avaient quitté l'Assemblée en guise de protestation contre une décision de M. Clément Richard. Le président, alléguant un grand nombre de questions de l'Opposition, avait refusé qu'un ministériel, M. Gérard Godin, député de Mercier, pose une question supplémentaire à un ministre d'Etat, M. Camille Laurin.

(Suite à la page A2, 1re col.)



Le président Clément RICHARD



## La justice saisie de l'affaire Bordeleau

Les Nordiques ont refusé, hier, de reprendre à leur service Christian Bordeleau et celui-ci a mandaté son procureur qui a entamé les démarches juridiques contre l'équipe québécoise.

page C-1

## sommaire loisir

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Annonces classées     | D-6 à D-18 |
| Arts et lettres       | B-4 à B-8  |
| Bandes dessinées      | D-18       |
| Bridge                | D-17       |
| Décès                 | D-19       |
| Economie-finance      | D-2 à D-5  |
| Feuilleton            | D-16       |
| Horoscope             | D-18       |
| Information régionale | B-2, B-3   |
| Loisirs               | A-10       |
| Mots croisés          | D-15       |
| Mot mystère           | D-6        |
| Page des lecteurs     | A-6        |
| Page documentaire     | A-5        |
| Sport                 | C-1 à C-4  |
| Télévision            | B-7        |

"Il y a énormément d'hommes qui sont incapables de planter un clou" et c'est ainsi qu'Estelle Villeneuve explique le nombre élevé de femmes qui suivent des cours de menuiserie. Notre chroniqueur Jacques Drapeau s'est rendu à la polyvalente de Charlesbourg rencontrer des femmes.

page A-10

## épargne-logement

Si la plupart des contribuables ont entendu parler du régime enregistré d'épargne-logement (REEL), peu en connaissent vraiment le mécanisme. LE SOLEIL tentera, au cours d'une série de sept articles, d'expliquer les principales modalités d'un régime enregistré d'épargne-logement. Le premier article paraîtra dans notre édition de samedi le 2 décembre.

## météo

Ensoleillé et froid aujourd'hui avec un maximum de près de moins 10.

Plus froid à l'est. Demain, beau et froid.

détails à la page D-6



Eric Massicotte à sa table de travail

## La page des enfants a déniché son nom!

Voilà qui est fait!

La page des enfants est enfin coiffée d'un titre. Un "chapeau" merveilleux, tout en couleurs. Des mots teintés de poésie qui collent très bien à l'esprit de cette page.

La suggestion retenue est venue d'un enfant de 11 ans de Beauport, Eric Massicotte. Plus de 1,177 suggestions ont d'ailleurs été adressées au SOLEIL dans ce premier concours destiné à trouver un nom à la page des enfants.

Chez M. et Mme Jean-Paul Massicotte, les parents d'Eric, c'était fête, bien sûr, lorsque la nouvelle fut communiquée. Un beau jour pour le cadet de la famille. "Je croyais avoir de bonnes chances d'être choisi, racontait Eric. J'ai beaucoup d'amis qui m'ont demandé ce que j'avais suggéré comme nom mais je ne l'ai dit qu'à mes amis les plus fidèles."

Un enfant bourré de talent, ce Eric. Studieux, ambitieux à l'école, il se débrouille également fort bien dans

d'autres sphères d'activités. Il suit des cours de violon et pratique plusieurs sports, notamment le ski de fond en hiver et le baseball, en été.

L'édifice du SOLEIL connaît aujourd'hui une effervescence accrue alors qu'Eric Massicotte, ses parents et tous ses copains et copines de sa classe de sixième année de l'école Yves-Prévost de Beauport s'amènent pour la fête. On en profite pour visiter et se familiariser avec les différentes étapes qui conduisent à la publication de la page des enfants.

De plus, Eric Massicotte reçoit, aujourd'hui, le grand prix qu'il a mérité dans ce concours. Pour lui, le Père Noël est passé plus tôt que prévu. Nous avons puisé à même sa liste de suggestions de cadeaux pour le récompenser comme il se doit.

Et ce titre, au fait!

Si vous voulez en connaître plus long, faites donc comme à l'habitude. Cherchez dans le cahier C. "C", c'est la première lettre du titre choisi.

# Réforme électorale reportée à 1979 (Lévesque)

par Paul BENNETT

Le premier ministre, M. René Lévesque, a confirmé hier, devant l'Assemblée nationale, que l'ensemble

du projet de réforme électorale de son gouvernement était reporté à l'année prochaine.

"La loi électorale, la carte électo-

rale, le mode de scrutin, c'est, comme dirait le ministre de l'Agriculture, le "kit" fondamental de la démocratie de représentation. On n'a pas le droit d'improviser là-dessus", a répliqué le

premier ministre aux représentants de l'opposition qui s'inquiétaient du retard du gouvernement à procéder à cette réforme.

tous ensemble, le mieux possible, en laissant le moins de fils qui pendent possible, a-t-il déclaré, on est mieux de ne pas s'ajouter ce travail qui pourra très bien venir, à tête reposée, à la prochaine session."

de la loi électorale (mode de scrutin exclu).

Or, les propos du premier ministre à l'Assemblée nationale, hier, laissent entendre que c'est tout le processus de la réforme électorale, y compris le mode de scrutin, la révision de la loi électorale et la redistribution de la carte électorale, qui est reporté à la prochaine session.

Les propos de M. Lévesque donnent, par ailleurs, plus de poids aux déclarations faites la semaine dernière par M. Burns, qui déplorait que son projet de réforme se heurte "à un certain conservatisme même à l'intérieur du Conseil des ministres formé par le Parti québécois".

## Le Conseil national du PQ fera le point sur deux sujets majeurs

par Raymond GIROUX

Ebranlés par un automne "émotionnant" à la suite de la confusion suscitée par les fort nombreuses déclarations plus ou moins contradictoires et complémentaires à la fois, au sujet de la souveraineté-association, les quelques centaines de membres du Conseil national du Parti québécois tenteront de faire le point, cette fin de semaine, sur deux sujets majeurs: le contenu de la souveraineté-association et les relations entre le parti et le programme.

Après deux ans de pouvoir, les diverses instances du PQ sentent en effet le besoin de revoir de fond en comble les rapports entre les militants et le gouvernement, surtout depuis que le premier ministre a lancé le débat, en octobre dernier, en laissant entendre que le référendum porterait sur le mandat de négocier la souveraineté-association.

Cette déclaration choc, suivie d'une traînée de mises au point et de prévisions de sa part ainsi que de celles du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a semé un malaise certain au sein du parti.

Il suffit pour s'en convaincre de relever quelques-unes des 29 propositions au gouvernement et au Conseil national qui sont déjà inscrites à l'ordre du jour de la réunion, qui se tiendra dans un collège privé de Montréal-Nord.

C'est ainsi que les délégués de la circonscription de Dorion, représentée par Mme Lise Payette, demandent au premier ministre d'expliquer les propos qu'il a tenus lors de sa conférence de presse du 12 octobre en fonction de la déclaration ministérielle du 10 qui précisait les objectifs du gouvernement.

Cette démarche pourra toutefois se révéler inutile, car M. Lévesque prendra la parole, demain, pour présenter le rapport du Conseil des députés: il en profitera sans doute pour éclairer ses propos et dire qu'il a été mal interprété par les médias.

Une première étape de cette intervention du président du parti se trouvait d'ailleurs contenue dans la lettre qu'il a fait parvenir aux présidents des associations de comté et qui spécifiait que "en disant oui, les Québécois auront exprimé clairement leur volonté d'accéder au régime que nous proposons", soit la souveraineté-association.

### Propositions

D'autres propositions à l'étude, sans compter celles que des délégués

pourront faire inscrire à l'ordre du jour au début de la réunion, découlent du malaise qui règne dans le parti.

Ainsi, on demandera au Conseil national de réitérer l'objectif fondamental du PQ, soit l'accession du Québec à la souveraineté. Il faut s'attendre cependant à ce qu'une autre proposition exigeant la souveraineté "avec ou sans association" engendre des discussions très vives.

Par contre, rien n'indique qu'une invitation à tous les députés à respecter le programme du parti dans leurs interventions publiques rencontre quelque résistance que ce soit: il ne s'agit que d'une reprise du mandat donné à ces mêmes personnes lors du congrès de mai 1977.

Dans un autre ordre d'idées, le Comité de la condition féminine demandera au premier ministre de modifier la composition du comité référendaire pour le rendre "plus représentatif de la population et plus crédible auprès des militantes péquistes".

Une seconde résolution va encore plus loin: elle veut que les femmes constituent la moitié de ce comité pour faciliter la communication avec le principal public-cible de la campagne référendaire, soit les femmes à la maison.

Une autre circonscription demande enfin au Conseil national d'étudier la possibilité que le Parti québécois adhère à l'Internationale socialiste, qui regroupe les principaux partis socialistes et socio-démocrates du monde.

### L'Association économique

Le Conseil national passera plusieurs heures en assemblée générale et en ateliers à discuter du problème fondamental du contenu de l'Association économique qui est liée par trait d'union à la souveraineté politique du Québec.

Les militants auront d'ailleurs du pain sur la planche, car le conseiller au programme, M. Pierre Harvey, leur a préparé, avec une équipe de travail, un document d'information de 66 pages sur "les grandes lignes d'un projet à proposer au Canada comme base de négociations éventuelles".

Ils n'auront cependant pas à se prononcer de façon définitive sur son contenu, car une telle décision relève du Congrès national.

Ce texte évoque pour une des premières fois un certain nombre d'hypothèses de travail, notamment au plan des structures politiques et admi-

nistratives qui régiraient une éventuelle association Québec-Canada.

On y parle notamment de la création d'une assemblée interparlementaire composée de délégués des parlements des deux futurs pays, de même qu'un chapeau ministériel paritaire qui aurait la responsabilité de faire appliquer les décisions de l'association.

### Parti et gouvernement

L'exécutif du Parti québécois n'a pas encore fait connaître le contenu des propositions qu'il entend soumettre aux militants à l'occasion du Conseil national, mais un discours public de M. Pierre Renaud, président du conseil exécutif, laisse quand même filtrer une certaine lumière sur les intentions des plus hautes instances.

Il a ainsi affirmé dimanche dernier, à Nicolet, qu'il "faut envisager les relations futures entre le parti et le gouvernement dans une perspective dynamique", ce qui signifie qu'aux yeux des hautes instances péquistes, il y a encore des portes ouvertes pour de nouvelles hypothèses.

Il ressort de conversations entre LE SOLEIL et des personnalités bien au fait des débats en cours au PQ qu'on a même étudié l'éventualité que le premier ministre Lévesque abandonne son poste de président du parti pour éviter des conflits d'intérêts.

Les inconvénients auraient cependant été plus forts que les avantages d'une telle solution aux yeux des dirigeants du parti, a-t-on dit, qui craignaient une lutte de personnalités qui pourrait résulter d'une direction bicéphale.

Par ailleurs, le système parlementaire et le régime de type britannique qui régissent les institutions québécoises soulèvent un certain malaise au PQ: cette situation, déjà évoquée par M. Renaud, revient souvent au cours de rencontres avec des militants, qui disent que ce régime accroît le pouvoir du gouvernement aux dépens de celui du parti, et "le mange" même à l'occasion.

Le parti n'a cependant pas l'intention de prendre le dessus sur le gouvernement: il ne réclame en aucune façon le droit de discuter à l'avance du contenu du message inaugural, de discours du budget ou des projets de loi, par exemple.

Il lui faut "garder une distance critique envers le gouvernement, affirmer-t-on en haut lieu, mais il ne doit pas devenir une opposition", tout en reconnaissant qu'il aurait intérêt à mobiliser plus souvent ses membres sur des actions ponctuelles.

Robert Lamontagne: "L'Assemblée nationale n'est pas un jeu d'enfants. Mais ce qui s'est passé, hier, a été télévisé... Le Parti québécois a fait preuve d'intolérance comme il en a fait preuve envers moi et peut-être prochainement envers vous".

Gérald Godin: "Le député de Mercier, initiateur involontaire de cette crise aigüe de procédure: 'Je n'accepterai pas que l'on fasse des pressions indues sur quelque membre que ce soit de cette présidence et des institutions qui font partie de son territoire. Je souhaite que, dans l'avenir, nos crocodiles d'en face, qui s'abstiennent, cessent de s'attaquer verbalement à l'extension de la présidence comme ils l'ont fait.' (Il faisait allusion aux difficultés qu'éprouve Mme Currier quand elle préside les débats.)"

Denise LeBlanc: "Nous espérons, nous les femmes et les hommes conscients de certaines discriminations qui ont pu avoir lieu en cette Chambre depuis deux ans, que cette même confiance et ce même respect se manifesteront dans l'avenir quand la vice-présidente (Mme Currier) représentera la présidence."

René Lévesque: "La présidence, en trois personnes, comme c'est vrai dans tous les Parlements, n'est pas populaire nécessairement tous les jours... Le fait que les impopularités très momentanées de la présidence soient quand même répétées avec un équilibre extraordinairement bien balancé est déjà rassurant. Cela montre que les plateaux de la balance sont bien tenus. Nous aussi unanimement, de ce côté-ci de la Chambre, sans la moindre hésitation, nous pouvons réitérer notre confiance au président lui-même, personnellement, et à la présidence collective qui surveille nos travaux et arbitre nos différends."

Lise Payette: "Le ministre des Consommateurs, Mme Lise Payette (avec ironie, si non avec sarcasme): 'J'ai l'impression que nous sommes au bord d'une faillite comme Parlement et je ne serais pas étonnée que quelqu'un se lève pour souligner qu'il serait bien possible qu'on vive l'abolition du Parlement au Québec... Je voudrais, M. le président, vous faire mes excuses publiques aujourd'hui d'avoir osé, il y a 18 mois, déclaré au vu et au su de tout le monde que l'Assemblée nationale était très souvent une perte de temps.'"

Gilbert Paquette: "M. Gilbert Paquette (PQ-Rosemont): 'Un député ministériel peut se lever trois fois par année pour faire valoir les intérêts de ses concitoyens... Il peut être frustrant pour un député ministériel d'essayer de remplir son mandat dans de telles conditions. Le gros de notre travail, nous le faisons à l'extérieur de l'Assemblée nationale, et je trouve cela extrêmement malheureux.'"

Quand Parizeau se calme... Le ministre des Finances, M. Jac-

"Si on veut accomplir notre travail

## NOS IDÉES CADEAUX POUR ELLE...



la nacre aux reflets irisés  
notre importation exclusive

Précieuse pour elle... En long sautoir noué \$68., en sautoir aux grains «olive» \$78., les anneaux \$8.



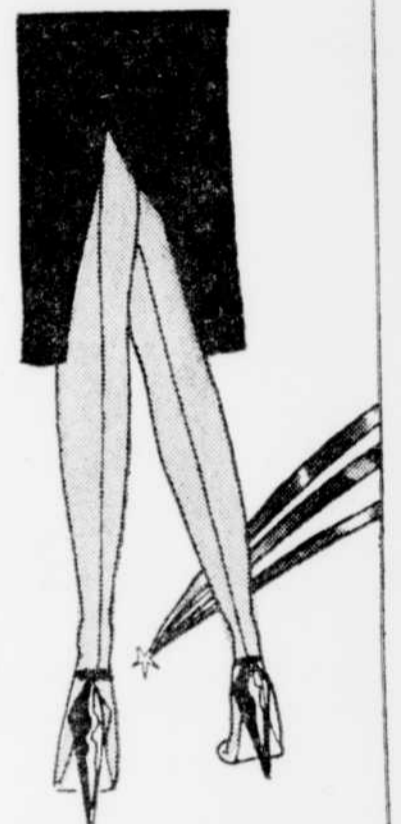
le chemisier à carreaux daniel hechter  
de notre boutique exclusive

Pour ce chemisier à petites pointes et empiècement froncé... un doux camaïeu de taupe aux carreaux mouchetés tweed. De 36 à 42, \$80.



la camisole du soir et sa jupe...

Une volupté de satin, charmeuse en polyester pour capter les lumières de la fête dans une multitude de fronces... Le corsage-camisole dénude l'épaule... Et la jupe pique sa taille... Fluide en grege ou noir, 6 à 14, \$65.



notre nouveau bas à fine couture

Ils font la jambe élancée... avec un rien d'audace pour le soir! Voilent légèrement en brun ou caresse, pointes renforcées. \$1.50



nos minaudières du soir en plexi

notre exclusivité d'Espagne  
Pour la magie des grands soirs... un sac au «design» sophistiqué... Structure dans un plexi lustre en gris, marine ou os. Le grand \$135., le petit \$125.

## Prix du lait haussé aujourd'hui

C'est à compter d'aujourd'hui que s'applique la hausse du prix du lait de deux cents le litre décrétée par la Régie des marchés agricoles du Québec, à la suite des audiences tenues en septembre.

La hausse générale décrétée à ce moment doit se traduire par une augmentation de deux cents le litre de lait vendu en contenant unique et de un cent et demi le litre pour les emballages multiples (deux ou quatre litres).

Pour les consommateurs de la région centrale de Québec, cette hausse porte le prix du litre de lait à un niveau variant entre 53 et 57 cents, les prix minimum et maximum imposés par la régie, pour le lait à 3.25 pour 100 de gras.

### Cinq heures de... (suite de la première page)

concernant le jugement de la Cour d'appel au sujet de la loi 101.

#### Pour la trinité présidentielle

Pour se sortir du piège, le gouvernement proposa, par la voix du ministre du Tourisme et leader adjoint, M. Yves Duhaime, que les deux vice-présidents, Mme Louise Currier et M. Jean-Guy Cardinal, soient inclus dans cette motion de confiance.

Les 47 ministériels présents furent les seuls, en soirée, à voter en faveur de cet amendement, les libéraux, les unionistes et les indépendants préférant s'abstenir, pour un total de 22 abstentions.

Le débat sur la motion principale se poursuivit jusqu'à 22h sans que la Chambre ne se prononce. Cinq heures perdues à témoigner sa confiance envers un président qui n'en demandait pas tant, et à ralentir d'autant l'étude des projets de loi.

Quant à la motion de blâme libérale qui devait être étudiée hier, elle l'est aujourd'hui, puisque l'Assemblée entreprend le régime des fins de session qui la fait siéger le vendredi.

Du côté de l'Opposition, l'on a prétendu que le geste posé par les ministériels, mercredi, était indigne, grave, odieux, qu'il froissait la tragédie et poussait les institutions parlementaires au bord de l'abîme. Rien de moins.

Quant aux ministériels, ils ont protesté de leur bonne foi, clamé leur liberté de manifester leur désaccord avec une décision précise, ce qui n'entraîne pas à leurs yeux le désaveu de la présidence, encore moins de la présidence elle-même.

De part et d'autre, l'on s'est accusé généreusement de procédure et de pertes de temps. Au total, près de 20 ministériels sont intervenus, et autant pour l'ensemble de l'Opposition.

#### Quelques paroles

De ce déluge verbal, essayons d'extraire quelques perles:

#### Quand Parizeau se calme...

Le ministre des Finances, M. Jac-



la maison SIMONS

place de l'hôtel de ville / place sainte foy

nous emballerons votre idée dans notre boîte cadeau!

# Place Royale Un premier pas vers le partage des pouvoirs

par Vianney DUCHESNE

Le ministère des Affaires culturelles formera, au cours des prochains jours, un comité provisoire qui aura la responsabilité de déterminer le rôle et la formation d'un comité permanent de gestion de la place Royale. De plus, d'ici Noël, le ministère devrait être en mesure de signer, avec la ville de Québec, un

protocole d'entente pour tout le secteur historique au sujet de la question patrimoniale.

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, au cours d'une entrevue exclusive. Il a souligné le fait que le ministère se reconnaît toujours une responsabilité à cause de la dimension nationale de place

Royale et qu'il entend conserver son rôle de leader, mais que dorénavant d'autres seront impliqués dans la prise des décisions.

Ces "autres", qui seront appelés à faire partie du comité provisoire sont la ville de Québec, les ministères des Transports et des Travaux publics, les Ports nationaux, Parcs Canada, des représen-

tants des promoteurs privés et des citoyens. Ils auront comme première mission d'analyser la formation d'un comité permanent et de voir qui pourrait en être membre. La première décision concernera probablement une entente avec les Ports nationaux au sujet de la ligne des quais.

Le gouvernement fédéral en-

tend effectuer des travaux à ce chapitre, du bassin Louise jusqu'à la traverse de Lévis.

Dorénavant, le ministère verra aussi à adopter une démarche interdisciplinaire, et cela à tous les niveaux. La restauration ne sera plus la seule affaire des architectes.

Une telle démarche réjouira certainement les participants au

colloque sur l'avenir de place Royale qui avaient souhaité justement que toute la population soit impliquée dans la mise en valeur de ce site historique par excellence. Le ministère des Affaires culturelles, dans ce cas, s'est souvent fait reprocher son administration en vase clos sans tenir compte de l'impact de ses décisions sur le reste de l'arrondissement historique et la basse ville de Québec.

## Pour une vie normale, comme dans tout quartier de centre-ville

par Vianney DUCHESNE

La place Royale est avant tout un problème de ville, selon le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois.

En effet, au cours d'une entrevue avec LE SOLEIL, le ministre a souligné le fait que les citoyens se sont désintéressés de ce quartier parce que la qualité de la vie y avait diminué. Les mieux nantis sont alors allés demeurer en banlieue alors que les

autres sont restés là. Selon lui, c'est un problème typique à tout centre-ville abandonné par les autorités et qu'on laisse se détériorer.

Mais, a-t-il ajouté, on sent heureusement un retour de plus en plus marqué vers la ville. Il explique cela par les coûts croissants de la vie en banlieue. Il prévoit que ce mouvement s'accroîtra avec la loi de protection des territoires agricoles et celle à venir sur le développement urbain.

La place Royale devrait bénéficier de cette situation. En ce sens, le recyclage des vieux bâtiments devient une avenue fort intéressante, selon le ministre Vaugeois. Il est bien conscient que pour redonner la vie à ce quartier il faudra lui restituer une fonction normale de ville, sans artifice, pour que les gens aient le désir d'y habiter. Ces citoyens auront besoin, dans leur quartier, de tous les services communs à un centre-ville vivant.

La fonction touristique n'est pas oubliée pour autant. Cependant, selon notre interlocuteur, elle ne doit pas étouffer la vie normale.

Cette vie normale il la voit greffée d'abord autour des anciens résidents de place Royale qui auront toujours la priorité. Par la suite, il entend favoriser l'implantation des artisans qui, en vivant sur les lieux de leur travail, provoquent une bonne animation.

Ainsi, plusieurs formules d'habitation pourront être mises de l'avant. Le ministre songe même à procéder par le biais des appels d'offres pour intéresser l'entreprise privée à la restauration. Selon lui, beaucoup d'entrepreneurs sont prêts à y oeuvrer si le ministère fait savoir exactement ce qu'il veut et où il entend aller. La Société d'habitation du Québec sera appelée à jouer un rôle important.

On veut donc consacrer le plus d'espace possible et le plus tôt possible à différentes activités. Ainsi, la Commission des biens culturels ira s'installer à place Royale, dans une maison de la rue Saint-Pierre ou à la maison Chevalier.

### Le recyclage

Le recyclage des entrepôts est à l'étude. Le ministère avait prévu aménager l'entrepôt Beaudry-Gauvreau pour recevoir un laboratoire archéologique. Suite à la suggestion de faire déménager l'École d'architecture de l'Université Laval à place Royale, tout est réétudié.

En effet, M. Vaugeois trouve très intéressante cette proposition du directeur de l'École d'architecture, M. Joseph Baker, d'utiliser un ou des

entrepôts pour loger l'école. Une telle population, professeurs et élèves, selon lui, est idéale pour ce secteur puisqu'elle lui est très sensible et qu'elle est la plus susceptible de l'animer et d'y oeuvrer.

Ainsi, M. Vaugeois prévoit que les prochains mois seront fertiles en débats. En effet, il entend soumettre aux spécialistes un dossier technique très étoffé et de leur faire prendre position sur l'avenir des bâtisses, comme l'entrepôt Thibodeau, à titre d'exemple: à part l'École d'architecture on peut y installer une auberge de Vacances-familles, le déménager à l'Îlot Fargues ou tout simplement le démolir. A priori, M. Vaugeois est contre le déménagement car comme M. Georges-Emile Lapalme, il pense que nos gens peuvent être créatifs et innovateurs.

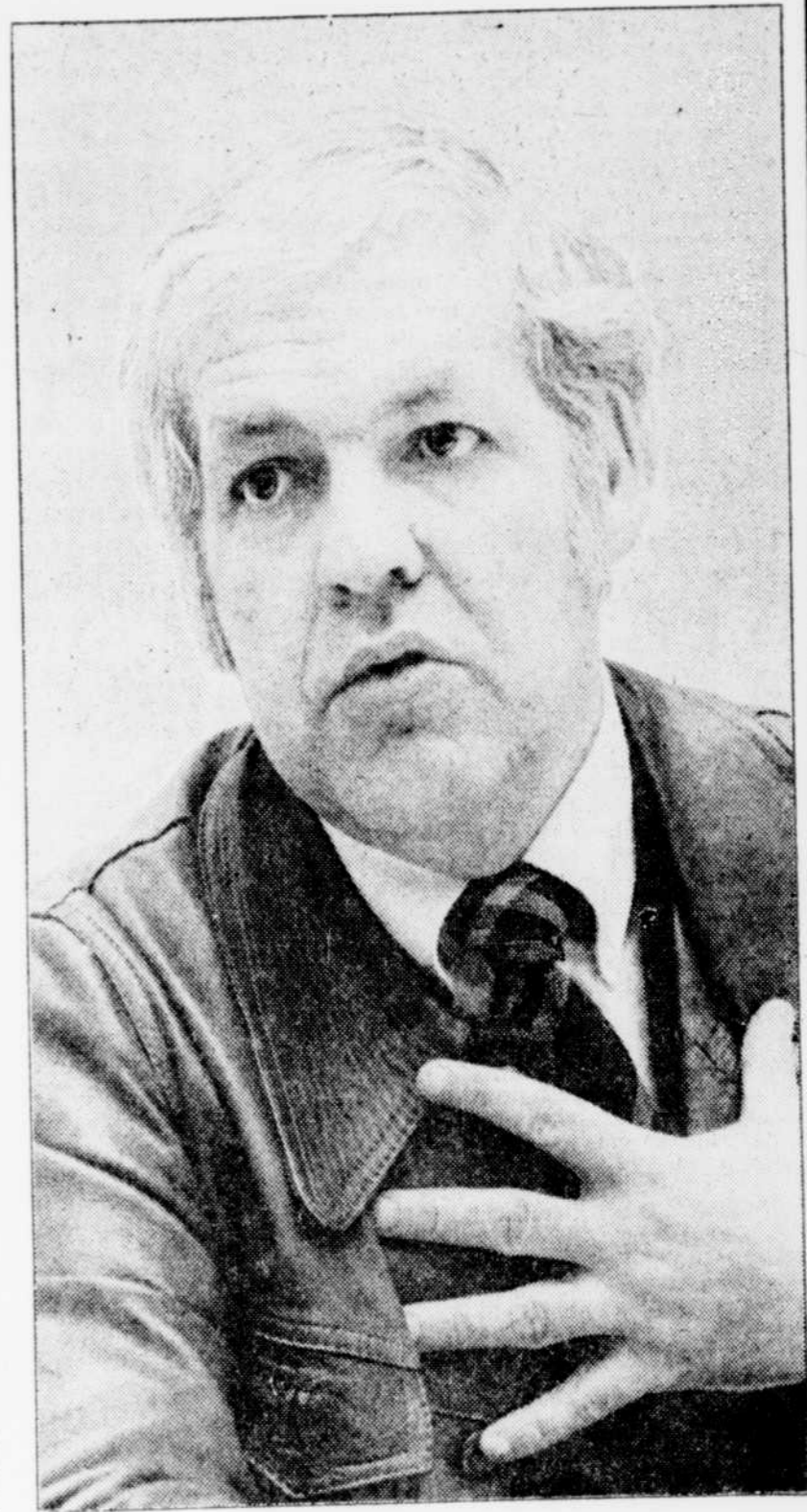
Dans un autre ordre d'idées, le ministre a déclaré que les professionnels de la direction des monuments historiques sont prêts à discuter. Il a spécifié qu'il ne fallait pas critiquer leur attitude et comprendre qu'ils avaient investi beaucoup de temps et de talent dans la préparation du plan de restauration mis de l'avant. Plan qui, selon lui, a tout de même permis de réaliser de belles choses.

Une étude est aussi en marche, entre les ministères des Affaires culturelles, celui des Travaux publics et l'Office de la construction pour tenter d'assouplir le code de la construction quand il s'agit de restauration. On étudie les cas ailleurs où il y a un code de construction et un de restauration.

### Temps et argent

Les travaux de place Royale sont en marche depuis le début des années 1960. Avec la nouvelle orientation, le ministre prévoit que l'on pourra faire beaucoup plus avec beaucoup moins d'argent car la restauration intégrale, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, est très dispendieuse. Il souhaite que ce site historique soit au-dessus des partisans politiques et que l'abolition du ministère des Affaires urbaines n'empêche pas la signature d'ententes Canada-Québec.

En tout cas, il croit que d'ici cinq ans la place Royale aura drôlement changé d'allure.

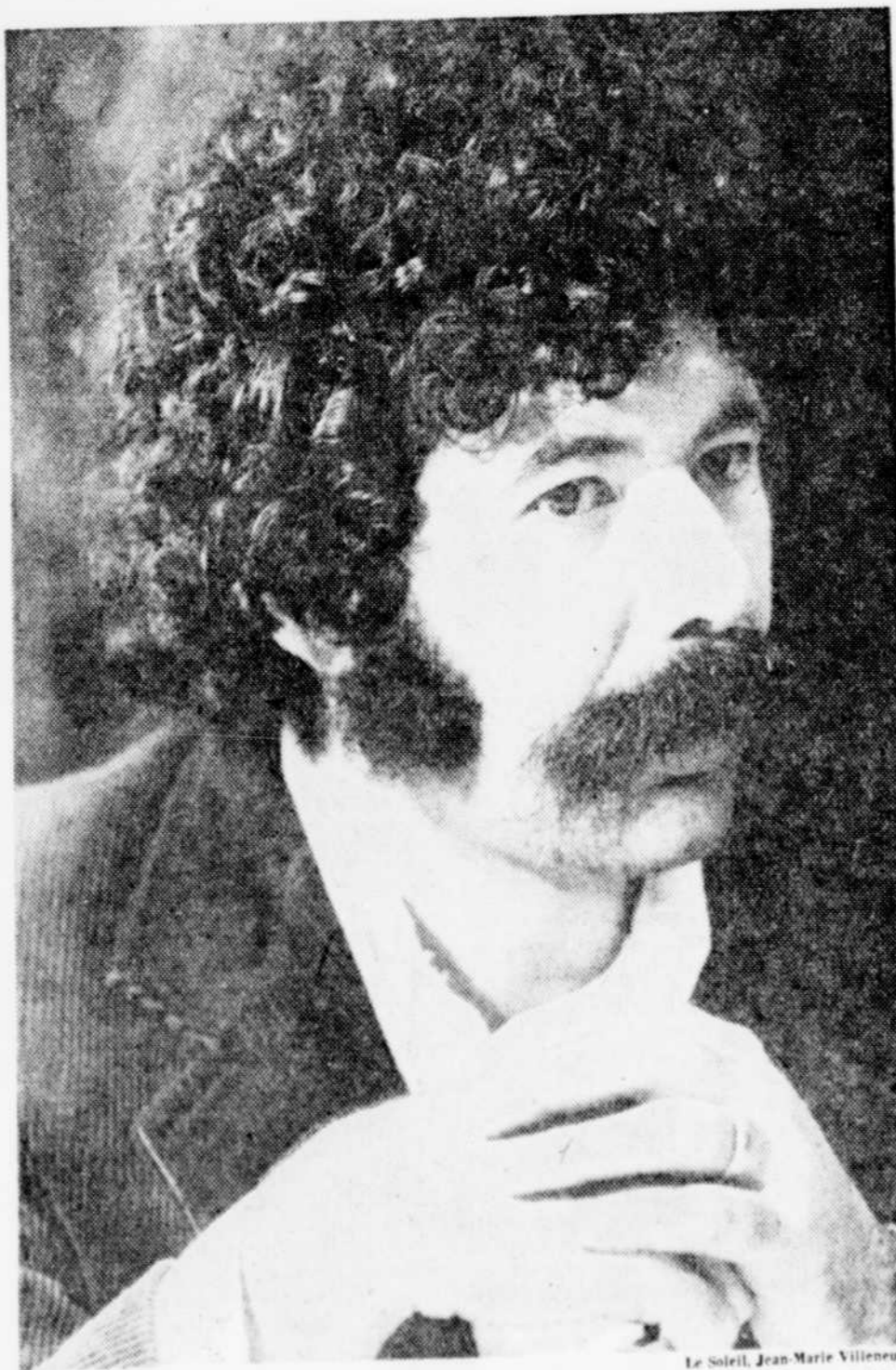


Le Soleil, Jacques Deschênes

Le ministre Denis Vaugeois: "Moi je suis pour une vie normale, sans artifice, à place Royale."



Maison Charest place Royale



Alain Pelletier, président des ex-grévistes de CJRP: "C'était une bataille qu'il fallait faire et nous rentrons la tête haute."

## Fin d'un long conflit de 20 mois CJRP: les "irréductibles" de retour au boulot dans 15 jours

par Claude VAILLANCOURT

Eh bien, c'est finalement terminé!

La longue grève des employés de la station radiophonique CJRP, l'un des maillons du réseau Radiomutuel, est maintenant définitivement réglée alors que l'ensemble des travailleurs de la radio en grève donnaient leur accord à un texte de convention collective et à un document spécifiant les modalités de retour au travail.

Des 32 qu'ils étaient le 18 mars 1977, il n'en reste plus que 18 quelque 20 mois plus tard. Du nombre, 16 sont assurés de conserver leur poste. Quant aux deux autres, l'un devra terminer sa période d'essai, l'autre aura à choisir entre quitter son travail immédiatement, moyennant indemnité, ou demeurer à la station pendant trois mois, l'emploi qu'il occupait devenant libre par suite de changements technologiques.

Les syndiqués reprendront le travail à la mi-décembre.

Les 21 employés actuellement au travail, ceux que l'on a qualifiés de "scabs" tout au long du conflit mais qu'on appelle maintenant "les autres employés" sont maintenus sur les listes de paie. Avec les 18 irréductibles, ils formeront l'équipe de travail de la station CJRP.

Pour le président du syndicat, M. Alain Pelletier, le contrat de travail intervenu dans les derniers jours "se situe non seulement à un niveau suffisant mais encore peut-il faire l'objet de revendications, sous certains chapitres, par d'autres syndicats du monde radiophonique".

Par rapport aux contrats imposés par le Conseil canadien des relations de travail, dans les autres stations du réseau, il comporte une masse salariale équivalente, des clauses professionnelles que l'on ne retrouve pas ailleurs de même qu'une clause qui rendrait impossible la participation de la station CJRP au réseau dans la perspective d'un nouveau conflit. C'est une clause anti-briseur de grève dans un champ de juridiction fédérale.

Les employés "scabs" ne seront pas obligés de devenir membres du syndicat mais les nouveaux embauchés devront signer une formule d'adhésion.

Le contrat, d'une durée de deux ans, commencera à courir le jour de la signature, fort probablement le 5 décembre. Il n'accorde qu'une rétroactivité symbolique aux travailleurs, les montants alloués variant entre \$300 et \$700.

Pour ce qui est des salaires, ceux-ci iront de \$180 à \$300 par semaine, ce qui

signifie d'importantes hausses par rapport à la rémunération précédant la grève.

Dans une conférence de presse qui a été retardée à plusieurs reprises — des pourparlers de dernière heure ayant cours quant au protocole de retour au travail — le président des grévistes a signalé que pour les travailleurs impliqués, c'était "une bataille qu'il fallait faire. Ceux-ci vont pouvoir rentrer

la tête haute avec une convention collective qui se compare avantageusement à d'autres contrats de salariés des communications".

La direction de CJRP s'est engagée à n'entreprendre

aucune procédure civile contre le syndicat et ses membres, par suite du conflit. Le dossier des infractions criminelles tire à sa fin et il n'appert que les travailleurs n'en seront pas pénalisés, advenant des condamnations.

**MIAMI BEACH**  
Collins et 159e Rue  
Condominium à louer, luxueux, du 15 décembre au 15 janvier.  
663-2931 (jour)  
663-4111 (soir)

**VAL ST-MICHEL BELAIR**

Un toit, peu de dieux?  
Discutons-en.

843-2786

### RECEPTIONS DE BUREAU

Patron!

La période des Fêtes est synonyme de réjouissance et de reconnaissance.

Vous désirez nous rendre hommage, le Québec Hilton est là pour vous aider.

- Facilités pour groupes
- Salons privés ou choix de restaurants
- musique
- stationnement gratuit à Place Québec après 18 heures. Réservez au plus tôt en composant

647-2411

Votre secrétaire

Québec Hilton

au cœur de la Place Québec

## Le fossé des générations n'existe pas

La regrettée anthropologue américaine Margaret Mead s'est longuement penchée, durant les dernières années de sa carrière, sur le problème du "fossé des générations". L'un de ses derniers ouvrages porte d'ailleurs le titre de "The Generation Gap".

Ce phénomène est lumineusement remis en question, chez nous, par la contestation d'une forte majorité de nos collégiens québécois. Qu'ils parlent de "presse bourgeoise et capitaliste" qui prend la part du gouvernement et monte la tête du public contre eux n'a plus à surprendre personne. Notre société a maintenant l'habitude de ce genre de folklore, de cette rengaine dont on connaît les origines.

Pour ceux qui l'ont tant soit peu observé, depuis au moins une décennie, le débat sur le sujet s'est toujours avéré fondamentalement contradictoire. Maintenant, on verse des larmes de crocodile à propos du fossé qui s'est creusé entre parents et enfants, mais, en même temps, on a toujours exigé plus de démocratie, de permissivité (quel barbarisme) et la validation des valeurs dites sexuelles (quel barbarisme dans les idées, cette fois-là).

La perpétuelle table ronde sur le sujet ne fait qu'inlassablement révéler l'impérialisme des slogans, l'impossibilité où se trouvent les gens de

dire quoi que ce soit en dehors du cadre des idées ou des préjugés reçus, et la lâcheté devant la vérité pure et simple.

Et ce qui contribue puissamment au climat de mensonge, en ce qui concerne le "fossé des générations", est la volonté consciente, ou inconsciente chez nombre de nos moutons de Panurge, de confondre dans la même mélasse toutes les formes de rébellion déclenchées par les jeunes.

L'objectif, avoué ou non, est de réduire les phénomènes divers se manifestant partout à la démonstration que l'histoire est en train de se scinder en deux, la première partie ayant été insupportable et obscurantiste, la seconde, celle qui est censée se faire jour, étant la bonne, la radieuse, l'utopienne.

Les avant-gardes d'hier et d'avant-hier, ceux que l'on appelle complaisamment les bourgeois, les rétro, les vieilles barbes, les réactionnaires, sont toutes discréditées. Personne ne parle plus des prolétaires, des bons sauvages, ni même des colonisés, hormis certaines factions erratiques. Il a fallu inventer le nouveau fer de lance du progrès infini. On a donc inventé les jeunes.

Cela sans oublier que le "fossé des générations" et qui, par définition, ne se comblera pas car il y aura toujours des parents et des enfants

(sauf peut-être avec la contraception généralisée et l'avortement libre) est, en même temps, une bonne réédition de la lutte des classes.

On n'a pas à se demander d'où origine en grande part le phénomène, s'il faut appeler ainsi un problème apparaissant insoluble. Nos nombreux pontifes de la pédagogie nouvelle, étayés en cela par un système désarticulé et déshumanisé, s'en sont donné et s'en donnent encore à coeur joie pour exploiter des jeunes imaginations en mal de changements, à l'aide de bribes de gros volumes auxquels ils ont accès et dont ils ne recherchent hélas pas assez souvent la "substantifique moelle". C'est là que l'on doit, semble-t-il, accorder crédit au philosophe Charles Fourier qui écrivait jadis: "Je crains plus les demi-instruits que les ignorants."

Il n'existe pas de "fossé des générations". Il existe seulement un degré d'incompréhension, qui a toujours existé mais à des perceptions différentes selon le temps, entre les plus âgés et les plus jeunes. Ce prétendu fossé, on l'a créé de toutes pièces pour masquer l'abdication lamentable de nombre de familles et la corrosion éhontée de l'autorité paternelle et gouvernementale, au nom de la notion fallacieuse du progrès irréversible dont parlait un certain Marx et, après lui, un certain Oulianov dit Lénine. Avant de se faire passer l'arme à gauche, Montherlant

avait écrit, avec justesse, que tout changement n'est pas nécessairement une évolution.

L'escroquerie monumentale consiste à dire que toutes les contestations ont les mêmes motifs, que la jeunesse est en train de lancer l'ultime défi aux institutions et aux habitudes corrompues des "vieux", donc à un monde "québécois" qui ne sert plus à rien. Si l'on veut se prétendre honnête, qu'on explique donc aux jeunes étudiants de chez nous quel point commun ils peuvent avoir avec leurs confrères des pays totalitaires qui, eux, font de la contestation qui est, selon le mot d'un Camus rendu à la sobriété, la révolte contre l'oppression, et pas en voiture, que l'on sache.

Quand nos étudiants mènent la contestation, d'ailleurs sans imagination aucune, contre les institutions, ils font le jeu des brocanteurs de théories dont ils seront inévitablement les premières victimes, une fois atteint leur statut de citoyens responsables qui ont des devoirs envers la société et non seulement ces fameux droits qu'ils réclament à cor et à cri. Ils referont les mêmes saloperies que leurs parents.

Leur contestation a, d'ailleurs, toujours été un phénomène parasitaire sécrété par le genre, faussement invoqué, de démocratie dont nous nourrissons nos affabulations sociales.

Paul LACHANCE

## La démocratie au PQ

Même s'ils sont aux antipodes, l'indépendantiste de la première heure Pierre Bourgault et le syndicaliste québécois Jean Gérin-Lajoie parlent un langage similaire quand ils discutent de l'état de la démocratie au sein du parti au pouvoir au Québec.

Chacun à leur manière, ils viennent en effet de souligner l'autoritarisme du gouvernement actuel qui, disent-ils, trace l'orientation des idées et politiques des militants du PQ et entrave l'exercice de la liberté et de la démocratie chez les travailleurs.

À Montréal la semaine dernière, M. Pierre Bourgault sommat un groupe de militants du Parti québécois de réagir plus vigoureusement face à leurs élites gouvernantes et de ne pas se laisser imposer une notion d'indépendance diluée.

À Québec, hier, le directeur de la section québécoise des Métallos d'Amérique, M. Jean Gérin-Lajoie, reprenait à sa manière le même thème en condamnant certains éléments du Parti québécois qui, dit-il, ont peu de respect pour la démocratie, cette démocratie essentielle à l'exercice libre de l'action syndicale au Québec.

M. Gérin-Lajoie estime que le peuple du Québec n'a pas fait et ne fera pas confiance à ceux dont la sincérité démocratique paraît suspecte. Et il ajoute que le Parti québécois lui apparaît trop élitiste, imbu d'une vision bureau-

cratique, autoritaire de l'Etat-Providence et méprisant envers les travailleurs à qui il ne donne pas les outils pour conduire leur propre lutte.

Diffusées à quelques jours l'une de l'autre, les deux déclarations ne manquent pas d'intérêt ni d'a-propos, car toutes deux font état d'un autoritarisme du parti au pouvoir qui ne peut laisser indifférents tous ceux qui tiennent fermement au maintien des libertés au Québec.

Tout préoccupé qu'il soit de trouver les moyens de conserver le pouvoir tout en tenant son référendum, le Parti québécois ne devrait pas ignorer la pertinence d'observations telles que celles de MM. Bourgault et Gérin-Lajoie.

C'est une réalité en effet que l'administration du Parti québécois devient de plus en plus directive, autoritaire et tentaculaire, cherchant à mettre le bon peuple sous son aile et à prendre imperceptiblement le contrôle de toute l'organisation sociale.

Pierre Bourgault a raison de secouer le Parti québécois et d'exiger qu'il radicalise davantage ses positions idéologiques mais Jean Gérin-Lajoie a encore plus raison de souhaiter que ce parti compte moins de dames patronesses et plus de vrais sociaux-démocrates.

Monique PAYEUR



## point de vue

### Situation peu reluisante des colonies juives

par Joseph KRAFT

(Tous droits réservés au SOLEIL)

Jérusalem — Un professeur mennonite qui travaille avec les Arabes de Palestine m'a amené à visiter l'autre jour quelques nouvelles colonies israéliennes sur la côte ouest du Jourdain. Après la visite, il me disait: "Vous voyez que la situation n'est pas trop reluisante ici."

Ce court commentaire empreint de scepticisme de la part d'un Américain peu sympathique à la cause israélienne manifeste bien la philosophie qui prévaut maintenant en Israël au sujet de cette question délicate des nouvelles colonies. Ces colonies s'avèrent en fait beaucoup moins des forteresses du militantisme israélien que l'expression pathétique d'un idéalisme déprimant.

La première colonie que nous avons visitée fut celle de Beitel, située à une douzaine de milles de Jérusalem. Moshe Robbins, le secrétaire de la colonie, était plutôt maussade et avec raison. Les Arabes d'un village voisin réclament le territoire où Beitel est en construction. Ils ont porté leur cause devant une cour israélienne afin qu'elle établisse une jurisprudence et il est possible que le jugement force les nouveaux arrivants à quitter les lieux.

Au surcroît, Beitel est aux prises avec un problème d'électricité. N'étant pas rattachée à la ligne électrique principale qui relie la côte ouest de Jérusalem à Jéricho, les quarante familles de Beitel doivent utiliser des générateurs légers qui occasionnent au moins trois pannes de courant par jour.

D'ailleurs, les habitants de cette colonie ne sont pas des consommateurs très bien nantis. Leurs maisons, très petites, sont faites de matériaux préfabriqués temporaires et ne comptent qu'une chambre à coucher pour parents et enfants, une petite cuisine, une toilette et un salon exigü.

Les nouveaux venus ne sont surtout pas plus enthousiastes qu'il le faut à accepter de vivre dans ce type d'habitation. Un projet domiciliaire à Kyrat par ailleurs offre actuellement plus de 300 logements, ce qui diminue considérablement les possibilités de clientèle pour Beitel.

Une autre colonie, Ofra, située un peu plus profondément dans l'ancien secteur arabe de la côte ouest du Jourdain, est mieux organisée. Installée il y a trois ans et demi, la colonie d'Ofra s'alimente à la ligne électrique qui longe le Jourdain jusqu'à l'est de Jérusalem. Les cinquante familles qui y vivent

possèdent même quelques commerces et industries, dont une petite usine de meubles.

Même si les maisons préfabriquées sont petites, plusieurs des résidents leur ont ajouté des chambres supplémentaires. La colonie possède une école et une certaine vie communautaire.

"Nous ne sommes pas une colonie communautaire, explique la secrétaire Menucha Nathan, originaire du Wyoming. Les magasins sont de propriété privée. Nous étions tous des cols blancs venus ici pour assurer l'implantation d'Israël jusqu'à ses frontières historiques et pour exprimer la dignité du travail. Nous pensons que tout travail est digne de l'homme et nous partageons les tâches ingrates, comme la collection des déchets, à tour de rôle."

J'ai demandé à madame Nathan si plusieurs Israéliens étaient prêts à rejoindre la colonie d'Ofra. Elle m'expliqua que le problème était plus une affaire de manque d'argent pour se construire qu'un refus de rejoindre la colonie.

Concernant l'accord de Camp David proposant que le système d'autonomie locale des colonies soit maintenu, madame Nathan s'interroge sur la signification de l'autonomie en question, estime qu'il n'en tient

qu'aux résidents de l'assurer et croit que l'essentiel est d'assurer la paix pour maintenir la survie des colonies.

"Tout dépendra en fait des décisions de la haute administration", dit-elle.

Et c'est très juste. Probablement que quelques-unes des plus vieilles colonies de la côte ouest survivront mais les plus petites sont faibles et le premier ministre Menahem Begin les encourage à se maintenir afin de dissimuler les concessions qu'il fait à gauche et à droite.

Les Arabes palestiniens pourraient faire disparaître facilement plusieurs des nouvelles colonies en leur enlevant les services publics ou en mettant en doute leurs droits de propriété. Pour cela, ils n'ont qu'à se servir des nombreuses possibilités offertes par les accords de Camp David.

Ainsi, les nombreux désaveux des pages éditoriales des journaux et de l'administration publique sur les discussions politiques autour de la question des colonies, sont mal cernés. Toute l'indignation et les exhortations devraient plutôt accabler les Arabes palestiniens qui refusent constamment des petits arrangements afin de pouvoir tout gagner au bout de la ligne.

## La Roumanie lève la tête

Déjà considérée comme un point mou dans le flanc socialiste, la Roumanie fait le pari de contrarier Moscou tout en préservant sa fragile indépendance. Après un ostensible flirt avec le président chinois Hua Feng, après avoir soutenu publiquement la démarche du président Sadate visant à conclure la paix avec Israël, après avoir maintenu, en dépit des critiques des "pays frères", des relations diplomatiques avec Jérusalem, voilà que le président roumain Nicolae Ceaucescu refuse d'accroître sa participation militaire au pacte de Varsovie.

La Roumanie étant déjà le seul pays du pacte à interdire le stationnement de troupes étrangères sur son territoire, cette attitude du leader roumain irrite Moscou qui tolère mal ces velléités d'indépendance. C'est pour avoir entretenu des rêves semblables que l'ancien président tchécoslovaque Alexandre Dubcek dut s'incliner devant les chars soviétiques il y a dix ans et abandonner Prague au clan des durs.

En outre, la Roumanie continue de réclamer le démantèlement du pacte de Varsovie.

En même temps, elle renforce ses propres unités de combat et se prépare à défendre chèrement ses frontières, ce qui constitue une sorte de bravade face à Moscou, car on conçoit mal d'où pourrait venir une attaque contre la Rou-

manie, si ce n'est du camp socialiste lui-même, qui pourrait être tenté de répéter l'invasion de Prague.

Contrairement à la Tchécoslovaquie, la Roumanie a réussi assez bien jusqu'ici à préserver une certaine indépendance idéologique et à conserver une fenêtre ouverte sur l'Europe, ce qui constitue un défi direct à la célèbre doctrine Brejnev.

On se rappellera qu'en vertu de ce fameux concept, l'URSS et ses alliés estiment qu'ils ont le devoir d'intervenir dans un pays communiste qui dévie de la voie officielle, afin de préserver intacte la doctrine moscovite.

Avant de poursuivre trop loin son opposition à la tutelle soviétique, M. Ceaucescu a pris la précaution d'accueillir triphalement le président chinois Hua Feng, ce qui irrite et paralyse en même temps Moscou. Au-delà du différend entre la Roumanie et l'URSS se profile donc l'ombre du géant chinois qui grignote ouvertement la zone d'influence soviétique.

Cet incident démontre que la menace des tanks ne suffit plus pour assurer la belle unité communiste. Les rapports entre Moscou et Bucarest devront dorénavant être plus souvent négociés que dictés.

Marcel PÉPIN

## Mise en garde à l'Etat péquiste

□ Dans son "rapport moral" au Syndicat des métallos du Québec (FTQ), à Québec, hier matin, le directeur Jean Gérin-Lajoie se faisait très critique à l'égard de l'attitude du gouvernement péquiste depuis deux ans. Ce rapport dont nous reproduisons quelques extraits, vient d'un homme qui, contrairement à d'autres dirigeants syndicaux, est depuis longtemps un défenseur du Parti québécois.

par  
**Jean GERIN-LAJOIE**

Depuis novembre 1976, le Parti québécois s'est vu confier le gouvernement du Québec.

Nul doute que depuis deux ans, les libertés et la démocratie au Québec ont continué de progresser de façon importante. Je n'en parlerai pas ici. Ce n'est pas que je veuille les minimiser. C'est que mon souci n'est pas de faire un bilan global des aspects positifs et des aspects négatifs du gouvernement PQ. Mon souci est de signaler qu'à l'intérieur même du PQ ou du gouvernement, il subsiste encore des attitudes constituant une entrave à la marche de la liberté et de la démocratie. Je les trouve déplorable. Je crois qu'il faut les déplorer. Et je veux les déplorer.

Une première attitude a été exprimée de façon catégorique et publique par Doris Lussier, un militant renommé du PQ. Elle est trop souvent exprimée de façon partielle ou feutrée par des membres du gouvernement et d'autres militants du PQ. J'appellerais cette attitude "préférendaire", à défaut d'un meilleur titre. Elle consiste à s'excuser abusivement de l'absence ou du contenu de projets de loi en disant que le référendum n'est pas encore passé. L'expression la plus abusive de cette attitude est nulle autre que Doris Lussier, pour qui d'ailleurs je conserve le plus grand respect. "... remettre à après le référendum toutes les réformes dont le radicalisme, si nécessaire soit-il en lui-même, risque d'en faire un élément négatif dévastateur au moment du vote... les réformes profondes susceptibles de soulever d'importantes contestations ou même une grande insatisfaction, il faut attendre autant que possible à après le référendum."

L'usage d'une telle excuse est abusif quand il laisse entendre qu'il faut composer avec l'opinion publique ou populaire avant le

référendum, mais qu'après le référendum cette contrainte sera affaiblie ou aura disparu. Il faut dire très clairement à tous les militants ou ministres du PQ qu'après le référendum nous vivrons toujours en démocratie. Les syndicats, les travailleurs et tous les démocrates épris de la liberté doivent mettre les choses très au clair, quand on en est rendu à lire ou à se laisser dire que le vrai visage de certains militants nous apparaîtra après la tenue du référendum. Toute équivoque dans la transparence ou envers la démocratie sera politiquement fatale, et c'est tant mieux. Le peuple du Québec n'a pas fait et ne fera pas confiance à ceux dont la sincérité démocratique lui paraîtra suspecte. La défaite du RCM à Montréal n'en serait-elle pas l'exemple le plus récent?

Une seconde attitude est une vision que j'appellerai élitiste de la société: une vision selon laquelle des changements importants à la condition de grandes masses de travailleurs doivent leur être imposés par l'Etat, sous le prétexte que ces larges masses de travailleurs sont tellement aliénés dans leur travail, dans leurs loisirs, dans leur système de valeurs, qu'ils ne sauraient plus lutter pour leur avancement. Cette vision que j'appelle élitiste n'est exclusive ni au Québec ni au PQ, mais on en retrouve des échos au Québec et au PQ. Par exemple, on a vu un ministre préconiser une loi d'inspiration généreuse imposant non seulement des conditions minimales de travail mais aussi des normes générales de travail; heureusement, il n'a jamais reçu l'appui du gouvernement et à date aucun projet de loi n'a été déposé dans ce sens. La démocratie exige plus que la générosité: elle exige aussi qu'on évite l'emploi de solutions autoritaires ou étatiques aux problèmes des travailleurs.

Par exemple encore, le livre blanc du ministre Camille Laurin, bien qu'excellent dans son ensemble, comporte plusieurs éléments dangereusement élitistes dans son analyse des genres de vie



M. Jean-Gérin Lajoie, directeur du Syndicat des métallos du Québec (FTQ)

au Québec. La quasi-totalité de la population y est présentée comme souffrant d'aliénations quasi-insurmontables dans son travail, sa consommation, ses loisirs, son habitat, ou sa santé. Le sens démocratique très aigu du ministre Camille Laurin l'empêche heureusement de donner une suite logique et autoritaire au contenu de cette analyse parfois fort sombre. Cependant, l'analyse et la solution de plusieurs problèmes en sont faussées, et particulièrement les problèmes de création des emplois et de la syndicalisation des travailleurs. Ici encore, il est grand temps pour les travailleurs et leurs syndicats de s'élever contre des analyses dont le langage semble à première vue progressiste, mais dont le contenu fait de vous et de moi une masse d'aliénés irresponsables.

Une autre raison pour les travailleurs et leurs syndicats de réaffirmer nos exigences de liberté et de démocratie est la continuation de l'action marginale et corrosive des marxistes, qu'ils soient ou non membres des groupuscules les

mieux connus. Je ne m'étendrai pas sur cette action. D'une part, je l'ai déjà fait il y a deux ans. D'autre part, la continuation de leur action me semble donner de moins en moins de résultats. Ici au Québec comme ailleurs au monde, l'influence intellectuelle et politique des marxistes, après tant d'années d'échecs et d'impostures, semble enfin en voie de recul.

Il est grand temps de le proclamer et de le répéter. Deux ans après l'accession du PQ au gouvernement, les trois quarts des travailleurs des secteurs privés sont encore sans syndicat et incapables de s'en donner. Les travailleurs québécois sont massivement non-syndiqués et n'ont pas dans les faits la liberté de se syndiquer. Dans ces conditions, je doute que nous assistions bientôt à de rapides progrès sociaux ou politiques.

Il y a pire. Je ne vois aucun indice que le gouvernement du Québec soit en train de mettre en marche des réformes dans ce domaine. Jusqu'ici, la FTQ a dû déployer de grands efforts pour

simplement empêcher le gouvernement de dérapier de côté: il a fallu convaincre le gouvernement de ne pas décréter par une législation autoritaire les normes et conditions de travail des travailleurs québécois; il a fallu des mois pour que le gouvernement renonce à une grande enquête stérilisatrice sur les relations de travail; encore aujourd'hui on se demande si le gouvernement a mis un frein au sabotage des décrets commencé sous les gouvernements précédents. Mais une réforme des lois favorisant de façon importante la syndicalisation des travailleurs? Pas le moindre indice à l'horizon.

Bien sûr le gouvernement a des excuses. Mais les excuses selon moi ne suffisent pas. Le PQ devrait cesser de se réfugier derrière le fait déplorable que la CSN et la CEQ ont cessé de parler de la syndicalisation des travailleurs du secteur privé, et semblent surtout s'efforcer de discréditer leur principal employeur — l'Etat du Québec — à la veille de leurs prochaines négociations. Je déplore que le PQ,

quand on mentionne le mot syndicalisme, pense tout de suite à la fonction publique et à ses syndicats. Dans tout ça, selon moi, le sort des travailleurs non syndiqués reste dans le tiroir du bas. Et pourtant ça va sonner drôle, le gouvernement social-démocrate d'un peuple dont les travailleurs n'ont pas la liberté de se syndiquer. Et pourtant ça va sonner drôle, d'aligner les hausses de salaires des travailleurs du secteur public sur ceux des travailleurs massivement non syndiqués. Et pourtant ça va sonner drôle, un gouvernement qui pense d'abord aux syndicats de ses employés et néglige de penser à la masse des travailleurs qui l'ont élu.

L'action syndicale est indispensable à la construction démocratique d'une société libre au Québec. Donc selon moi à la réélection du Parti québécois qui a incarné cet espoir. En effet, une bonne mesure d'aisance, de sécurité et de dignité sont essentielles à une progression social-démocrate. Car elles sont essentielles au respect des autres, qui lui-même est essentiel au réformisme démocratique.

Bien sûr, la syndicalisation massive des travailleurs est au programme du Parti québécois. Tant mieux. L'important maintenant est que cet objectif devienne le plus rapidement possible une priorité importante d'action chez les militants et les élus du Parti québécois. Je crains beaucoup qu'il ne le soit pas encore, et qu'on se prépare des pleurs et des grincements de dents.

Je crains en réalité que trop de ministres, de députés et de militants du Parti québécois adhèrent à une vision bureaucratique et autoritaire de l'Etat-Providence, plutôt qu'à une vision sociale-démocratique de la société où on confie des pouvoirs réels et des outils de lutte à ceux qui en ont besoin et qui méritent ensuite leurs propres luttes. Je crains qu'au PQ on ait trop gâché la déformation de l'expérience suédoise faite par la plupart des journalistes: "On peut s'étonner que dans un pays comme la Suède l'initiative privée soit même encore nécessaire". (La Presse, 18 août 1978).

Je souhaite en réalité que le PQ compte moins de dames-patronesses et plus de sociaux-démocrates.

## Québec et la répression mondiale

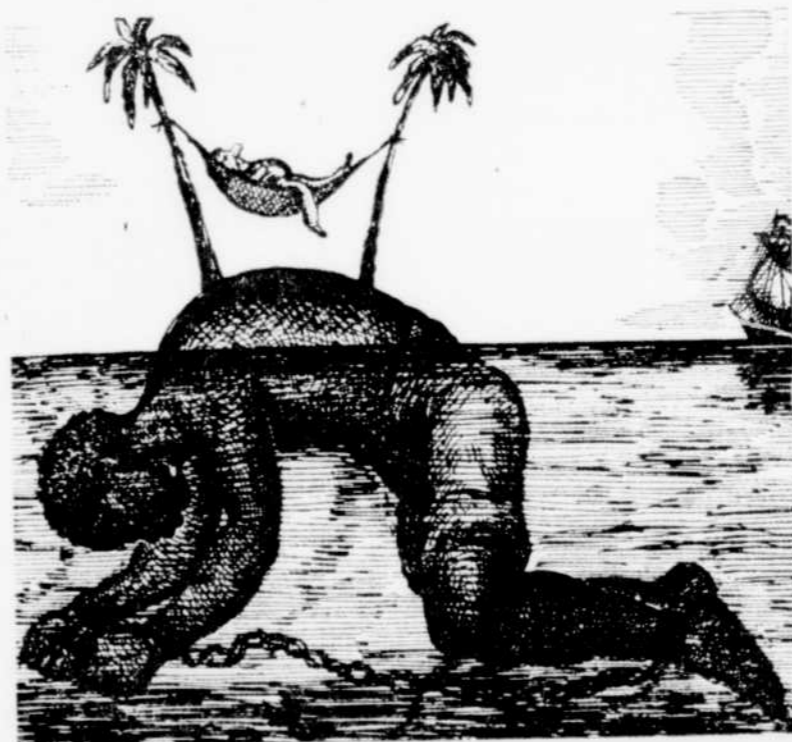
□ A l'auditorium du Cégep de Sainte-Foy, demain (20h30), aura lieu la Soirée culturelle des droits de l'homme en collaboration avec Amnesty internationale. En prévision de cette manifestation destinée à amasser des fonds et à réveiller la conscience des Québécois, ces deux organismes ont publié la déclaration qui suit:



En 1948, les représentants de nombreux pays se réunissent et établissent une liste des droits de l'homme, déclarent que ces droits doivent être respectés pour toute personne ou groupe de personnes, par tous les pouvoirs, tous les groupes, tous les individus, et enfin s'engagent au nom de leur gouvernement, à respecter et à faire respecter ces droits dans chacun de leur pays.

En 1978, après trente ans, la conscience que chaque personne possède des droits inviolables a pénétré l'opinion publique, surtout occidentale. Mais encore aujourd'hui, dans notre monde dit "civilisé", il y a des milliers de gens qui sont internés, emprisonnés, torturés ou exécutés pour la seule raison que leur présence "dérange" leurs dirigeants: parce qu'ils appartiennent à un groupe ethnique, religieux ou social jugé indésirable, parce qu'ils ne partagent pas l'idéal politique de rigueur dans leur pays, etc. Un grand nombre des personnes ainsi arrêtées disparaissent purement et simplement. Lorsqu'on les retrouve, c'est à l'état de cadavres plus ou moins mutilés ou, si elles sont encore vivantes, en train de croupir dans des centres de détention inaccessibles, dans des conditions de misère et de souffrance indescriptibles, oubliées de tous. Rares sont les pays qui peuvent se déclarer totalement innocents de ce genre de pratique. Aucun régime politique, aucune idéologie sociale, ne semble pouvoir vraiment garantir le respect de la dignité et de la vie humaine malgré la Déclaration universelle des Droits de l'homme, dont on fête cette année le 30ème anniversaire, ait été officiellement approuvée par un grand nombre de nations.

Face à ces faits, la majorité d'entre nous se réfugient dans une indifférence confortable. On déplore les horreurs rapportées par la presse en se disant que, bien heureusement, elles n'ont pas cours chez nous. Pourquoi se mêler de ce qui se passe à l'étranger? Pourquoi ne pas laisser chaque pays régler ses problèmes internes à sa façon même si cela implique le massacre



de milliers de femmes, d'hommes, et même d'enfants?

Ceux qui raisonnent de cette façon oublient au moins une chose: en raison du réseau extrêmement complexe des échanges commerciaux et financiers qui lient entre eux les différents pays du monde, chaque citoyen d'ici participe indirectement à la vie de quantité de nations. Ne serait-ce que par le biais de l'argent que nous déposons dans les banques qui investissent à l'étranger, par celui des produits d'importation que nous achetons, etc, nous collaborons tous indirectement aux événements qui se déroulent dans d'autres pays que le nôtre et nous contribuons peut-être, à notre insu, au maintien des systèmes qui favorisent la répression dans certains de ces pays.

Puisque, sans le savoir, nous contribuons peut-être à la souffrance de milliers d'êtres humains, pourquoi ne déciderions-nous pas de participer, consciemment cette

fois, au soulagement de cette souffrance?

N'oublions pas que, jusqu'à maintenant, face au respect des droits de l'homme, il y a eu une seule action désintéressée et constante: celle du public. Une action universelle, toujours renaissante, croissante même, mais faible, sans pouvoirs autres que moraux.

En 1978, cette action du public est plus vaste mais plus désarmée que jamais, devant la montée puissante et soutenue par les gouvernements de la violation des droits.

### Amnistie internationale

Cette action du public, depuis quelques années, a pris bien des aspects. Par exemple, à partir de 1961, un organisme non politique et non religieux, Amnistie internationale, travaille à la libération des prisonniers d'opinion, principalement en écrivant aux gouvernements en cause et en faisant des pressions dans l'opinion publique. C'est ainsi que 168.000 membres répartis dans

une centaine de pays travaillaient l'an passé sur le cas de 4.196 prisonniers, dont 1.657 furent effectivement libérés.

Au Québec, il y a présentement environ 800 membres francophones d'Amnistie regroupés dans des groupes d'adoption. Selon une pratique en usage partout dans le mouvement, chaque groupe reconvoit la charge d'un prisonnier d'un pays occidental, d'un prisonnier d'un pays de l'est, et d'un prisonnier d'un pays non aligné. Cette pratique vise à assurer la plus stricte impartialité politique au mouvement.

A Québec, des gens se réunissent et travaillent depuis le printemps 1978 à la libération de trois prisonniers: un Indonésien, un Africain du Sud et un Tchecoslovaque. Nous travaillerons sur ces trois dossiers tant que leur situation ne sera pas changée. Ensuite nous nous verrons confier de nouveaux dossiers.

Actuellement, nous sommes une trentaine à Québec à militer activement dans un groupe d'adoption. C'est beaucoup trop peu. Il y a de la place à Québec pour d'autres groupes actifs. Nous avons besoin de l'aide du plus grand nombre de gens possible.

Ceux qui veulent apporter leur appui aux gens qui, dans le monde, sont lésés de leurs droits et soutenir l'effort d'un organisme comme Amnistie, peuvent:

— s'informer davantage, par les médias d'informations, sur la situation des droits de l'homme dans les différents pays.

— participer à la soirée culturelle des Droits de l'Homme organisée le 2 décembre 1978. Cette soirée permettra aux participants de se sensibiliser encore plus à cette question et permettra à Amnistie de se procurer les fonds nécessaires à la constitution de nouveaux dossiers de prisonniers en plus d'aider directement certains prisonniers et leur famille.

— participer comme membre de soutien ou membre actif, aux activités du groupe de Québec.

# la page des lecteurs

## Soulager le petit

M. le rédacteur en chef.

Il est bien connu que le rôle que se donnent aujourd'hui au Québec les journalistes et les éditorialistes, à quelques rares exceptions près, est de renverser le gouvernement, quel qu'il soit. Pour ma part, je n'ai rien contre cela, si ce n'est que ma curiosité intellectuelle et peut-être aussi un certain souci de logique m'incitent à me poser des questions sur ce qu'on veut mettre à la place de ce qu'on a renversé. C'est là le genre de réflexion qui m'est venu à l'esprit en lisant l'éditorial de M. Paul Lachance dans LE SOLEIL du 16 novembre.

M. Lachance s'en prend dans son texte à la décision de M. Jacques Parizeau, lors de la présentation du dernier budget, d'accroître l'impôt sur le revenu que devront payer les citoyens du Québec gagnant plus de \$30.000 par année. M. Lachance se fait ainsi le porte-parole des grandes entreprises, qui n'ont guère pris cette décision du ministre des Finances du Québec, car elle aura pour effet de les obliger à recruter leurs cadres au Québec — chez les "natives" — plutôt qu'au Canada ou aux États-Unis.

Mais, si M. Lachance fait bien ressortir les inconvénients de cette décision pour les multinationales, il s'abstient de dire quelle solution de remplacement il aurait adoptée s'il avait été à la place de M. Parizeau. Si celui-ci était allé chercher les deniers dont il a besoin pour faire face aux dépenses incompressibles de l'État québécois dans la poche des petits contribuables, M. Lachance aurait probablement pondu un éditorial dans lequel il aurait montré à quel point l'État a tort de presser le citron des gagne-petit lorsqu'il a besoin d'argent. Si, par ailleurs, M. Parizeau avait décidé d'augmenter la dette publique pour combler le manque à gagner causé par les décisions de Jean Chrétien, M. Lachance l'aurait alors accusé d'endettement dangereusement la collectivité québécoise.

En fait, chaque fois qu'on porte un jugement sur quelque chose, il faut le faire d'une façon cohérente et en vertu d'un système de valeurs préalablement défini. Pour ma part, j'estime que la décision de M. Parizeau a été la bonne, même si je suis le premier à en souffrir.

Pourquoi? Parce qu'elle contribue à amener les multinationales à embaucher de vrais Québécois, qui, à cause de leur attachement à leur coin de terre, vont accepter de faire peut-être chaque année quelques centaines de dollars de moins que s'ils vivaient en Ontario ou aux États-Unis. Ceux dont le portefeuille est la seule patrie et le seul critère d'action vont s'en aller? Eh bien, tant mieux! Ce n'est pas avec ces gens-là qu'on construit un pays.

Pour en revenir à M. Lachance, je lui souhaite de proposer toujours des solutions de rechange quand il condamne quelque chose.

Docteur Jacques Boulay  
Ste-Foy.

## Un commentaire d'André Arthur contesté

CRTC (Commission de la radio-télédiffusion canadienne)  
100, rue Metcalfe  
Suite 1209  
Ottawa

A l'attention de monsieur Pierre Camu.

Au nom des quelque 850 syndiqués du local 1108 du SCFP, affilié à la FTQ, nous voulons porter à votre attention le fait suivant et nous réclameons une enquête approfondie sur cette situation.

Le 22 novembre 1978, à la fin du bulletin de nouvelles intitulé "Aujourd'hui le 22 novembre 1978", monsieur André Arthur, narrateur, abusait des ondes publiques de Télé-Capitale pour rapporter un fait qui lui avait été communiqué, selon lui, par "un journaliste professionnel" relativement à l'intervention d'une secrétaire médicale, syndiquée à notre local, en donnant publiquement son nom, suite à un téléphone d'un usager de nos services (CHUL) mécontent d'un service dispensé. De plus, selon les informations obtenues, monsieur Arthur, comme est son habitude, faisait un commentaire global, en justifiant, de l'administration des services dispensés à notre établissement.

Étant fiers d'appartenir à cet établissement de santé et étant conscients de fournir les services requis à notre population, les membres de notre syndicat ne peuvent souscrire à de telles affirmations propagées parmi le public par une station de télédiffusion qui se permet de s'ériger en tribunal et de porter des jugements sur l'ensemble des activités d'un établissement reconnu par la qualité de ses services et muni d'un permis d'exploitation, signé par le sous-ministre adjoint des Affaires sociales.

Nous ne croyons pas qu'un poste de télédiffusion, peu importe son degré de réception par la population, puisse faire le procès d'une situation et profiter de ses antennes publiques, en nommant une personne, pour justifier un ensemble de rapports entre divers intervenants que compose une équipe paramédicale, dans un établissement de santé. Il est trop facile, alors, de distribuer, entre autres choses, des torts sans se préoccuper d'autres services essentiels urgents. Doit-on respecter des désirs exclusifs, individuels de consommations de services au détriment d'actes professionnels jugés plus urgents à d'autres fins?

Nous voulons vous rappeler qu'il ne revient pas à un individu qu'il soit "journaliste professionnel" ou animateur ou narrateur d'une émission d'affaires publiques de devenir le juge, s'il y a lieu, d'une situation telle que décrite par monsieur André Arthur, puis-je la loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, ch. 48) du gouvernement du Québec, stipule à l'article 16e) qu'un conseil régional a pour fonctions principales, entre autres, "de recevoir et entendre les plaintes des personnes auxquelles un établissement situé dans la région pour laquelle le conseil régional est institué n'a pas fourni les services de santé et les

services sociaux que la présente loi leur donne droit de recevoir, et de faire à l'établissement en cause et au ministre les recommandations qu'il juge appropriées à ce sujet".

De plus, le lendemain, le 23 novembre 1978, monsieur André Arthur faisait lecture d'une lettre transmise par "quelques secrétaires du CHUL" à monsieur Langlois, chef du service des nouvelles. Selon les réactions que j'ai obtenues, monsieur Arthur "ridiculisait" cette lettre annexée en disant qu'il croyait cette affaire comme "close".

Or, nous n'acceptons pas que cette affaire soit considérée comme "close". Même si notre président du conseil d'administration (CHUL) n'a pas réagi publiquement à cette nouvelle, nous ne pouvons, quant à nous, membres d'un syndicat qui représente la majorité des employés du CHUL passer, sous silence, de telles remarques insidieuses.

Nous comprenons maintenant, après en avoir fait une triste expérience, pourquoi le CRTC n'a pas pris de décision quant au renouvellement du permis d'exploitation de cette station de télédiffusion qui ne se soucie pas de son devoir d'informateur public.

Nous croyons, juste, qu'une enquête soit menée par le Conseil de Presse du Québec et par le CRTC sur cette partie du bulletin de nouvelles intitulé "Aujourd'hui le 22 novembre 1978", produit par Télé-Capitale. Il est temps que le consommateur d'informations soit bien renseigné et ne laisse pas à l'instinct de quelques individus, puissent-ils être transcendés comme ils le pensent, le droit de généraliser sur différents aspects. La population a le droit de savoir, mais de bien savoir. Comme syndiqués, nous formons cette population et nous ne méritons pas de subir l'ostracisme parce que nous sommes conscients de nos devoirs et des services que nous dispensons à toute la population.

Reine Allard  
Présidente du SCFP, local 1108  
Ste-Foy



André Arthur au poste

## Un geste de civisme, non un investissement

M. le rédacteur en chef.

Ayant assisté à l'assemblée de fondation du Carnaval, il y a quelques jours, j'ai regretté de ne pas partager entièrement l'opinion que vient d'exprimer son actuel président. S'il est vrai que l'idée première de cet événement annuel fut lancée par des hommes d'affaires, il est moins juste de prétendre

qu'elle le fut "pour les hommes d'affaires".

Lors de l'assemblée de fondation, toutes les personnes présentes, y compris les représentants du monde des affaires, n'eurent qu'une idée en tête: faire de cet événement une manifestation de participation, impliquant tous les Québécois sans exception.

En l'occurrence, les hommes d'affaires avaient pris l'engagement d'être les tout premiers à donner l'exemple par leur généreuse participation financière. À l'époque leur contribution avait représenté environ 20 pour 100 d'un budget global beaucoup plus modeste qu'aujourd'hui.

M'est avis que si on insistait un peu moins sur la rentabilité et un peu plus sur le civisme, la réponse de bien des maisons d'affaires serait plus positive qu'elle ne l'est présentement. Après tout, si je suis un exportateur de papier journal, ma contribution au Carnaval devient pour moi beaucoup plus un geste civique qu'un investissement pouvant se traduire par l'exportation de quelques tonnes de papier de plus.

Roger Vézina  
Portneuf, Qué.

## Staline, Mao et la Vierge

M. le rédacteur en chef.

Dans "LE SOLEIL" de lundi, le 13 novembre, à la page A-16, M. Pierre Champagne proteste contre les photos de la Sainte Vierge affichées sur les boîtes à lettres et dénonce d'une manière indirecte le fabricant de ces photos. Ce qui est pour le moins surprenant dans cette affaire c'est qu'il y a quelques mois, à peine six, nous pouvions voir partout affichées aux mêmes endroits, les photos des pires criminels de notre temps, Staline, Mao et autres de même acabit, présentes comme des héros, et personne n'a protesté!

J'ai, au contraire de monsieur Champagne, été agréablement sur-

prise de voir ces photos de la Vierge, montrées publiquement ici et là. Cela prouve qu'il y a encore des gens qui ont la foi et qui n'ont pas peur de le montrer. Je suis d'autant plus heureuse qu'on me dit que ce sont des jeunes qui font ce travail.

Car n'est-il pas plus édifiant de voir des photos célestes plutôt que des photos infernales? Des bonheures aux diableries?

Sincères félicitations Monsieur Gagnon pour votre beau travail! Continuez, continuez! Vous voyez? Quand les grenouilles coassent c'est qu'elles sont éveillées!

Monique Robertson,  
Québec.

## Télécâble est trop indépendant

M. Jean-Claude Dubreuil  
Directeur général  
Télécâble de Québec Inc.

La présente est pour faire suite à mes nombreux appels téléphoniques à votre compagnie qui sont toujours demeurés sans réponse claire et qui m'ont permis d'apprendre ce qu'est l'indépendance d'une compagnie sans concurrent.

Le 9 octobre dernier, je communiquais avec votre compagnie pour demander un transfert d'abonnement de Ste-Foy à Cap-Rouge, précisant que les poteaux n'étaient pas encore en place; on me répondit que ce n'était pas important et qu'on allait venir à mon nouveau domicile le lendemain de mon déménagement, soit le 27 octobre pour vérifier le tout.

Entre-temps les poteaux furent installés le 19 octobre et le 27 octobre, ceux-ci étaient prêts à recevoir les fils; cependant votre proposé repartit sans rien installer.

Aussi j'ai communiqué avec votre compagnie pour savoir quand aurais-je la possibilité de bénéficier du service. Après vingt (20) minutes d'attente, on me répondit qu'on l'ignorait et que peut-être dans un (1) mois nous aurions le service.

J'appelai une deuxième fois, soit le 20 novembre dernier. Après vingt-cinq (25) minutes d'attente, on me répondit que la préposée aux transferts d'abonnement était en pause-café pour quinze (15) minutes et que je devrais rappeler plus tard. À ma demande, on me promit que la préposée me rappellerait sans faute à son retour de pause-café; aucune nouvelle.

Aujourd'hui, 22 novembre, j'ai recommunié avec votre compagnie. Après dix (10) minutes d'attente, on me répondit que je suis le seul à demander l'abonnement (notez que c'est un transfert d'abonnement) et que plus il y aura de demandes, plus j'aurais de chances d'obtenir gain de cause. Il est à noter cependant que vos câbles passent à environ cent cinquante (150) pieds de mon domicile.

Jacques Dupuis  
Cap-Rouge.

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limiteé. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333  
RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394

**ART CENTENNIAL LTEE**  
Importateurs et exportateurs  
7467, Trans-Canadienne, Montréal

annonce pour 2 jours seulement sa  
**GIGANTESQUE VENTE DE PEINTURES A L'HUILE**  
directement du grossiste à vous.

TEL QU'ANNONCE A LA TELEVISION

**FAUT VOIR POUR LE CROIRE!**  
Pourquoi payer plus cher alors qu'un des plus importants grossistes en œuvres d'art vous offre des peintures à l'huile originales de très haute qualité en plus d'un vaste choix d'encadrements à prix réduits.

CHOIX PARI PLUS DE 2,500 TOILES TOUTES ORIGINALES

NE PAYER PAS PLUS QUE \$45 PAR TOILE

EGALEMENT, PEINTURES 24" x 48" POUR DESSUS DE DIVAN  
PRIX A PARTIR DE \$5

ENTREE GRATUITE

2 jours seulement, les samedi et dimanche 2 et 3 déc. de 10h à 21h.

HOTEL LOEWS LE CONCORD  
1235, Place Montcalm  
Tel.: (418) 647-2222  
Deux jours samedi et dimanche 2 et 3 décembre.

Dernière opportunité avant Noël!

Des tableaux de valeur supérieure sont également disponibles.

Un décor de Noël sans faille grâce à nos Accessoires

**CANAC-MARQUIS**

CARREFOUR CHARLESBOURG 628-8581  
8500, boul. Henri-Bourassa

Une surprise agréable!  
La fantastique vente "fin de semaine Wandlyn"

**\$29.95**

Rares sont les hôtels, de nos jours, qui offrent des tarifs aussi intéressants que ceux de Wandlyn: une fin de semaine d'évasion pour \$29.95\* seulement par couple, taxe non comprise. Pensez-y; pas de cuisine, pas de vaisselle, pas de ménage! Pour ce prix, vous avez droit au petit déjeuner pour deux (jusqu'à \$2 chacun) et à des apéritifs pour deux (jusqu'à \$1.50 chacun). Aucune franchise pour les enfants de moins de 18 ans qui dorment dans la même chambre que leurs parents. Stationnement gratuit et, charmante attention, le journal du matin. Enfin, pour couronner le tout... la célèbre hospitalité Wandlyn! Alors, n'hésitez pas... nous vous attendons.

\*En vigueur jusqu'au 31 mai 1979. Les tarifs sont légèrement plus élevés à Winnipeg. Pour réserver, appeler à 1-800-561-0000 (sans frais) ou notre bureau de Toronto à (416) 236-2426.

**Wandlyn Inns**

Une agréable et surprenante différence

# faits divers



## Champagne saura aujourd'hui s'il sera envoyé à son procès pour deux meurtres

par Marcel COLLARD

Le juge Louis Carrier annoncera aujourd'hui si André Champagne doit être envoyé à son procès pour le

meurtre de sa belle-mère, Mme Jean-Marie Blouin et de la jeune Jinny Blouin, le 31 août 1978, à Dosquet, au cours d'un incendie d'origine criminelle.

A la suite de l'enquête préliminaire, hier après-midi, au palais de justice de Québec, Me André Cartier a prétendu que son client devrait être cité à subir son

procès devant un jury, mais sous une accusation de meurtre sans préméditation.

Cependant, Me Jean-François Duchaine, procureur du ministère public, a soutenu que Champagne, selon les aveux faits aux policiers et les diverses circonstances évoquées, avait allumé l'incendie avec l'intention de causer la mort. Il a relaté que Mme Blouin avait reproché à Champagne d'avoir inventé une histoire de relations sexuelles qu'elle

aurait eues avec un autre homme. Champagne aurait reconnu avoir voulu se venger; mais, selon l'expression confiée aux enquêteurs, il avait "les nerfs" après avoir été réprimandé, ce qui, selon Me Duchaine, le place dans un état mental propice à la préméditation de son crime.

Au début de la semaine, le juge avait accueilli dans la preuve une longue déclaration de Champagne, comme ayant été faite librement et volontairement.

## Sursis de sentence à un voleur

Le voleur de bijoux antiques d'une valeur de \$9.000 le 16 septembre, au cours d'une exposition au centre commercial Sainte-Foy, a bénéficié d'un sursis de sentence hier matin, au palais de justice de Québec.

Le juge Louis Carrier, de la Cour des sessions de la paix a soumis le jeune homme, âgé de 19 ans, à une période de probation de trois ans.

L'enquête préliminaire de l'accusé devait s'instruire, hier matin, mais il a décidé d'avouer sa faute.

Selon l'enquêteur de la sûreté municipale de Sainte-Foy, le butin, constitué de vieilles montres et de vieilles broches, était contenu dans une petite mallette facile à

cambrer, mais tous les objets ont été récupérés. Lors de la vérification d'une automobile, 24 heures après le

vol l'accusé avait été surpris en possession d'une des montres volées et il était passé aux aveux.

## Un mort et deux blessés

Des pompiers dégagent avec peine Edna Douglas gravement blessée lors d'une collision frontale, hier après-midi à Calgary. Le conducteur de l'autre voiture a été tué et une fillette de 2 ans a subi des blessures.

## Deux hommes tués lors d'une collision

Deux employés de la Reed Paper ont perdu la vie, avant-hier, lors d'une collision sur la route de Labrieville. Les victimes sont Pierre-Yves Sanscartier, âgé de 23 ans, de Grand-Mère, et Renaud Dufour, âgé de 24 ans, de Saint-Gabriel de Rimouski.

avec un camion lourdement chargé de bois.

Les deux jeunes hommes étaient venus à Forestville par affaire et ils retournaient au camp. La collision a eu lieu à 16 milles de Forestville.

La tragédie s'est déroulée dans une courbe alors que la chaussée était verglacée. Les deux victimes circulaient vers le nord. Leur camionnette est entrée en collision

Le coroner G. Archambault, de Baie-Comeau, s'est rendu à la morgue Banville, de Forestville, hier matin, pour procéder à l'identification des victimes et il a ajourné son enquête.

VENEZ VOIR LES

JEUDI - VENDREDI - SAMEDI  
LE PÈRE NOËL EST ARRIVÉ

## BEAUDET ET MARQUIS INC.

Louis-E. Beauvais Ingénieur  
Yvan Canac-Marquis Ingénieur  
Gilles Lachance r.i.a.

La compagnie BEAUDET & MARQUIS INC. annonce la nomination de son nouvel exécutif:

M. Louis-E. Beauvais occupe le poste de président;  
M. Yvan Canac-Marquis, celui de vice-président;  
M. Gilles Lachance, celui de secrétaire-trésorier.

De plus, M. Louis Rompré, ing., occupe le poste de directeur du service des travaux publics et de voirie.

(ANN.)

# un grand magasin

TOUS VOS ACHATS DE CADEAUX SOUS UN MEME TOIT

Endroit idéal pour l'achat d'un appareil

Venez à notre magasin, bénéficiez de nos prix spéciaux sur nos appareils électriques et obtenez un service d'excellence.

PD1350

## Séchoir à cheveux

Type pistolet, 1350 watts, 3 degrés de chaleur et 2 vitesses. Concentrateur d'air et support inclus.

K1630

## Fer à friser

Avec 3 tiges interchangeables de 1/2", 5/8", 3/4". 2 réglages de chaleur. Cordon 6' ne s'entortillant pas. Etui de voyage.

UN SERVICE RECONNU...

## Syndicat du Bijou

10, route Trans-Canada ouest,  
C.P. 3800, Lévis, (Québec) — G6V 6R1 — 833-2173  
Grand stationnement gratuit — ChargeX — Master Charge

POUR NOËL

# Maguire et KROEHLER

présentent

## UN cadeau pratique s'achète chez...

FAUTEUIL

inclinaison à 3 positions; tissu de haute qualité, couleurs variées.

Aucune commande spéciale.

Rég. 199<sup>95</sup>  
Economisez: 40<sup>00</sup>

SPECIAL 159<sup>95</sup>

CAUSEUSE

à positions multiples. Se transforme en lit simple.

Rég. 339<sup>95</sup>  
Economisez 40<sup>00</sup>

SPECIAL 299<sup>95</sup>

CHARGE X  
VISA  
FACILE DE PAIEMENT  
HAMCO  
Master Charge

LE SERVICE MAGUIRE

- TELEVISEURS
- AUDIO
- EBENISTERIE
- LAVE-VAISSELLE
- BUANDERIE
- REFRIGERATEURS

TOUTES MARQUES 681-7731

1330, AVENUE MAGUIRE  
Sillery - Tél.: 681-0651

430, AVENUE ST-SACREMENT  
(coin boul. Charvot)  
Tél.: 681-4124

# Baisse de 23% des allocations familiales fédérales

par Roger BELLEFEUILLE

Les allocations familiales fédérales accusent au Québec, comme dans toutes les autres provinces canadiennes, une baisse de 23 pour 100 par enfant à compter du 1er janvier prochain.

Telle est la portée d'un projet de loi déposé à cet égard, hier, à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure.

Ce faisant, le Québec entend modifier sa structure particulière de prestations à ce chapitre pour tenir compte des modifications

qu'apportera Ottawa au début de l'année à son régime d'allocations familiales.

Le point saillant de ces changements comporte une diminution de \$25,68 à \$20 par mois du taux moyen mensuel de ces prestations, baisse compensée par un crédit d'impôt pour les familles à moyen et faible revenu.

Le Québec est cependant la seule province, hormis l'Alberta, à appliquer une table d'allocations qui tienne à la fois compte du nombre d'enfants et de l'âge, sous réserve que l'allocation minimum

ne soit pas inférieure à 66 pour 100 du taux national.

### Nouvelle échelle

Le tableau suivant compare les montants que les familles recevront en janvier au Québec en regard des allocations qui leur sont versées actuellement:

|            | aujourd'hui | 1er janv. 1979 |
|------------|-------------|----------------|
| 1er enfant | \$15.42     | \$12.00        |
| 2e         | \$23.11     | \$18.00        |
| 3e         | \$47.45     | \$36.95        |
| 4e         | \$59.13     | \$46.05        |

Le montant supplémentaire qui était jusqu'ici de \$6.42 par mois pour chaque enfant âgé de 12 ans et plus sera ramené pour sa part à \$5.

Le gouvernement du Québec a son propre régime d'allocations familiales qui accordent mensuellement au premier, deuxième et troisième enfant respectivement, \$5.43, \$7.27, \$9.06, cependant que le quatrième enfant et les suivants reçoivent \$10.87.

Ces allocations québécoises seront haussées de 9 pour 100 en janvier prochain pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie

au cours de l'année écoulée.

### Le crédit d'impôt

Toutes les familles ne seront pas affectées comme telle par la baisse des allocations familiales fédérales. Un crédit d'impôt de \$200 par enfant à charge sera distribué directement aux chefs de famille ayant un revenu net de \$18,000 et moins au cours de la présente année. Ce crédit, qui représente une masse de quelque \$240 millions pour le Québec, parviendra aux familles vraisemblablement au cours du mois d'avril. Ce crédit décroîtra de \$5 pour chaque \$100 de

revenu supplémentaire au seuil de \$18,000.

Toutes les familles ne seront donc pas perdantes, les plus avantagées étant celles se situant près du seuil de la pauvreté.

Ainsi, une famille assistée sociale de trois enfants à charge, dont l'un est âgé de plus de 12 ans, perdra, en 1979, \$20.45 par mois, soit \$235.40 pour l'année entière. Toutefois, elle recevra au début d'avril un crédit d'impôt de \$600, ce qui revient à un gain de \$364.60 l'an prochain, comparé à cette année.

# Le Front commun sur le congé de maternité est vigilant

MONTREAL (PC) — Inquiètes de l'application de l'Ordonnance sur le congé de maternité entrée en vigueur le 15 novembre, de "façon très discrète", les milliers de femmes membres du Front commun sur le congé de maternité ont bien décidé à en surveiller étroitement sa mise en place.

Les 52 associations et groupes de travail du front commun viennent de former à cet effet un comité de surveillance chargé de suivre de près le

travail de la Commission du salaire minimum.

Le mandat précis de ce comité, a-t-on souligné, hier, au cours d'une conférence de presse, est de centraliser les plaintes et les infractions à la loi qui reçoit les différents groupes du front commun, de monter un dossier sur l'application de l'ordonnance et de rendre public ce dossier.

Parallèlement, le front commun veut rejoindre le

plus grand nombre possible de groupes de femmes ou d'organismes qui défendent les droits des femmes afin qu'ils appuient la position et la démarche du front commun et les incitent à organiser des comités de surveillance en dehors de Montréal. "Notre objectif est d'être présent dans toutes les régions du Québec," ajoute Nicole Boily.

Le front commun s'étonne et s'inquiète, d'autre part, du peu de publicité accordée à cette nouvelle ordonnance et à sa mise en application. "Comment les femmes pourront-elles connaître leurs droits alors que l'annonce

n'en a été faite que par un communiqué du ministère du Travail passé presque inaperçu dans les médias d'information", se demande-t-on.

### Même traitement

Il appartient à la Commission du salaire minimum de faire connaître clairement aux travailleuses québécoises l'existence de ce congé de même que les modalités qu'il comporte. "Le gouvernement n'a-t-il pas pris tous les moyens à sa disposition pour faire connaître la nouvelle loi sur l'assurance-automobile? Les femmes, affirme le front commun, ont droit au même traitement."

On réclame donc que tous les moyens soient utilisés pour la diffusion de l'ordonnance sur le congé de maternité afin que toutes les femmes puissent s'en prévaloir; annonces dans les médias d'information électroniques et écrits, dépliants, affiches, etc.

Le Front commun regrette, par ailleurs, que le gouvernement, plus particulièrement le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, n'ait pas tenu compte de ses revendications prioritaires dans le texte final de l'ordonnance. "Il n'est pas question dans la présente ordonnance de l'indemnisation complète du congé, d'un congé de paternité payé, du congé parental sans solde et de la gratuité de certains soins spécifiques aux femmes enceintes."

"Tout ce qui est nouveau par rapport au premier texte ne sont que des bricoles, note

Nicole Boily: "De l'essentiel de nos revendications, on n'a fait nul cas".

Il apparaît encore tout à fait inacceptable au front commun que certaines travailleuses soient exclues au chapitre de l'éligibilité et de l'admissibilité.

En effet, aucune correction n'a été apportée à l'ordonnance et les travailleuses domestiques, agricoles ou sous décret se voient toujours privées de ce droit.

En outre, même si sur l'un des critères d'admissibilité, on a abaissé l'exigence de six à cinq mois chez le même employeur à l'intérieur de 12 mois, les conditions demeurent beaucoup trop sévères surtout si l'on considère que la rémunération n'est nullement incluse dans l'ordonnance.

De plus, aucune spécification n'est présentée pour les travailleuses à temps partiel. Qu'advient-il à ces salariées?

Au chapitre de la protection de l'emploi, le front commun considère inacceptable que l'on ait éliminé de l'ordonnance l'article 9.01 du projet qui garantissait la sécurité d'emploi de la femme enceinte.

"Nous craignons, soulignent les porte-parole, que ne soit pas suffisamment protégée la salariée pour la période allant du début de sa grossesse au moment de sa demande de congé de maternité. Actuellement, les dispositions de la loi ne concernent que le congé de maternité proprement dit."

En ce qui concerne la rémunération, la salariée se voit confinée aux prestations d'assurance-chômage de 15 semaines et cela quand elle pourra s'en prévaloir.

Il faut compter avec les doubles formalités des demandes du congé de maternité et de prestations de chômage, donc complications administratives de deux régimes n'ayant pas toujours les mêmes exigences. "Nous aurons à faire face à une bureaucratie qui va devenir affolante pour les femmes", souligne Nicole Boily.

Et enfin, une question qui reste toujours entière: qu'adviendra-t-il des \$5.8 millions prévus au dernier budget et promis par le ministre du Travail pour le financement partiel du congé de maternité?

## La loi 101: subvention de \$30,000

(PC) — La Quebec Association of Protestant School Boards vient de recevoir une subvention de \$30,000 révént les engagements financiers du gouvernement du Québec pour le mois d'octobre.

La subvention est versée pour permettre à l'organisme le maintien de son service de traduction. Elle a été versée par le biais du ministère de l'Éducation du Québec.

On sait que la loi 101, qui fait du français la langue officielle au Québec, permet aux organismes scolaires d'utiliser également l'anglais lorsque "la majorité de leurs administrés sont d'une autre langue que le français".

**LA TUDOR**  
**UNE MACHINE À MESURER LE TEMPS**

**Choisissez la vôtre chez BIRKS**

Chaque montre Tudor, quels que soient son style ou sa grosseur, est caractérisée par son austère beauté et son impeccable précision suisse.

Ci-dessus, Birks vous propose ces trois modèles Tudor de la série Oyster. Elles ont toutes trois le célèbre boîtier étanche Oyster et le remontoir Twinlock.

En haut, la Tudor Oyster Prince avec jour et date, boîtier en acier inoxydable, lunette guillochée, bracelet Oyster assorti en acier inoxydable, \$475.

A droite, la Tudor Princess Oysterdate, boîtier en acier inoxydable et bracelet assorti, \$410. Offerte également en ton or avec bracelet assorti, \$565.

Plus bas, la Tudor Prince Oysterdate, boîtier en acier inoxydable et bracelet assorti, \$390. Offerte également en ton or avec bracelet assorti, \$555.

16, DE LA FABRIQUE PLACE QUEBEC PLACE STE-FOY  
692-3822 529-0231 653-4036

Nous acceptons vos mises de côté pour Noël sur tous les articles réguliers en magasin.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**Les petits animaux du zoo Birks**

**Donnez-lui une rose en soie ce soir**

C'est un geste d'amour qui coûte très peu.

Nos jolies et populaires roses rouges en soie à longue tige, ressemblent étrangement à de véritables et nous en avons dans une variété de couleurs. Ce soir, présentez-vous chez elle avec des roses de soie en provenance de chez BIRKS; offrez-lui en deux ou trois ou pourquoi pas tout un bouquet, elles ne coûtent que \$2.75 chacune.

16, DE LA FABRIQUE PLACE QUEBEC PLACE STE-FOY PLACE DU ROYAUME  
692-3822 529-0231 653-4035 Chicoutimi

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël sur tous les articles réguliers en magasin.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**AVIS**

Avis est par la présente donné que des soumissions cachetées seront reçues par la Caisse populaire Ste-Agathe, Lotbinière à son bureau jusqu'à 15 heures le 12 décembre 1978.

Les soumissions sont pour la vente des immeubles situés au 386, rue Gosford, Ste-Agathe Lotbinière, comprenant maison et garage sur un terrain de 32 pieds par 132 pieds.

La Direction se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues."

**LA CAISSE POPULAIRE DE STE-AGATHE DE LOTBINIERE**  
Léo Nadeau, directeur.

---

**QUEBEC MOTOR COACH TOURS INC.**

AVIS est par les présentes donné que QUEBEC MOTOR COACH TOURS INC., une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Québec, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, le 24 novembre 1978.

**ROGER PAQUET**  
Président

**AVIS**

**CESSION DE CREANCES**

Soyez avisés que conformément à un acte de cession de créances signé le 30 octobre 1978, enregistré à Lotbinière, division d'enregistrement de Lotbinière, sous le numéro 133380, LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BEAURIVAGE, ST-AGAPIT, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir et ses dettes de livres à COOPÉRATIVE FEDEREE DE QUEBEC.

**Me Alain GARNEAU**

---

**AVIS**

**3e Publication**

Prenez avis que TRANSPORT MADOREL INC., Rivière-du-Loup, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis de transport suivant:

a) TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE-RAYON-FARJIER

b) À Rivière-du-Loup et dans un rayon de 50 kilomètres des limites de la dite ville, en suivant les routes principales, et retour, pour le transport de machines et équipements lourds, par farjier.

c) TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE-RAYON-FARJIER

d) De toutes les localités situées dans un rayon de 200 kilomètres des limites de Rivière-du-Loup, à tout autre endroit situé dans la Province de Québec, et retour, pour le transport de machinerie et équipements lourds, par farjier.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

**TRANSPORT MADOREL INC.**  
par: Aurèle Lapointe, président.

---

**VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE**

**APPEL D'OFFRES**

**ENLEVEMENT DES ORDURES**

Des soumissions sous enveloppes scellées portant la mention "ENLEVEMENT DES ORDURES" seront reçues au bureau du sousigné situé à 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette, le ou avant le 13 décembre 1978, avant seize (16) heures.

Les personnes intéressées à soumissionner pour l'enlèvement des ordures devront se procurer le devis pour l'enlèvement des ordures au bureau du sousigné à l'adresse indiquée plus haut.

L'ouverture des soumissions aura lieu à l'endroit et à la date indiqués plus haut.

La Ville de l'Ancienne-Lorette ne s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes le 13 décembre 1978.

**DONNE A**  
**L'ANCIENNE-LORETTE**  
CE 29 NOVEMBRE 1978.

**Me André Bouchard,**  
Greffier.

**Les petits animaux du zoo Birks**

Ces broches en or représentent les plus jolies petites bêtes que vous ayez jamais vues!

Elles ont de la classe parce qu'elles sont en or jaune 18ct, avec émaux richement colorés.

Venez vous laisser séduire par l'une de ces charmantes créatures?

De haut en bas:

Poisson, \$95, petit papillon, \$67.50.  
Coccinelle, \$90, Grand papillon, \$100.  
Tortue, \$90.

16, DE LA FABRIQUE PLACE QUEBEC PLACE STE-FOY PLACE DU ROYAUME  
692-3822 529-0231 653-4038 Chicoutimi

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël sur tous les articles réguliers en magasin.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**cit  de loretteville**  
305 RUE RACINE - LORETTEVILLE, QU  G2B 1E7  
TEL. 842 1921

**APPEL D'OFFRES**

La Cit  de Loretteville demande des soumissions pour ses assurances g n rales.

Toutes les conditions du pr sent appel d'offres sont contenues dans un document (caber des charges) qui est disponible pour examen et qui peut  tre obtenu contre le paiement, non remboursable, de \$10 par ch que vis  ou mandat-poste payable   l'ordre de la Cit  de Loretteville   compter de 9:00 heures, lundi le 4 d cembre 1978,   l'H tel de Ville, 305 rue Racine, Loretteville.

Tous les courtiers d'assurances, membres en r gle de l'association des courtiers d'assurances de la province de Qu bec sont admis   soumissionner.

Pour  tre consid r e, toute soumission devra:

1-  tre accompagn e d'un ch que vis  au montant de \$100   l'ordre de la Cit  de Loretteville, remboursable sous conditions;

2-  tre remise avant 16:30 heures, lundi le 18 d cembre 1978   l'H tel de Ville, 305 rue Racine, Loretteville.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le m me jour, en pr sence des int ress s   compter de 20:00 heures en la salle du conseil municipal, 305 rue Racine, Loretteville.

La Cit  de Loretteville ne s'engage   accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions re ues et ouvertes.

**Gilles Mattel,**  
Greffier.

28 novembre 1978

# Selon les grévistes, Johnson a une belle chance de faire oublier 1957 à Murdochville

par J.-Jacques SAMSON

Des 1.200 mineurs qui avaient mené une grève de sept mois en 1957, une centaine seulement de ceux-ci sont à nouveau plongés dans la noirceur d'un second conflit de travail aux Mines de cuivre de Gaspé, la grève de Murdochville, comme on dit familièrement dans les milieux syndicaux.

Les années ont fait leur oeuvre, la retraite a vaincu la très grande majorité des travailleurs réembauchés par la Noranda Mines après la sanglante marche sur Murdochville en 1957, mais la même détermination syndicale semble animer les mineurs de la Gaspésie, affiliés au Syndicat des métaux du Québec.

Une centaine de ces derniers se sont "tapé" sept heures d'autobus hier, après avoir quitté Murdochville à 2h45, au milieu de la nuit, pour venir encercler la salle de bal du Château Frontenac, à Québec, où sont réunis les 300 délégués des 250 syndicats affiliés aux Métaux du Québec. Le message livré par le président du syndicat des travailleurs de Murdochville en 1957 était très clair même s'il n'a pu le rendre que la voix étranglée

par l'émotion: "Le père du ministre du Travail actuel, M. Pierre-Marc Johnson, était aux côtés de Duplessis en 1957 quand la Police provinciale de l'époque a matraqué les gars de Murdochville. Il a une chance de réparer cela".

M. Théo Gagné a expliqué qu'il a fallu par la suite 15 ans aux militants des métaux pour rebâtir le syndicat. La marche de Murdochville était une activité syndicale considérée comme illégale: elle a coûté aux métaux environ \$1,5 million en amendes et près de \$3 millions, si on inclut les frais de cour. La grève s'était échelonnée du 10 mars au 3 octobre. En 1978, les mineurs affirment livrer le second round du combat engagé par leurs aînés contre la Noranda et ils s'attendent à "passer l'hiver dehors".

La situation est toutefois beaucoup moins tendue qu'en 1957. La Sûreté du Québec est absente du décor et le conflit se déroule sans violence dans cette petite ville minière de 5.000 habitants à 60 milles de Gaspé. Un calme plat y règne même, affirment les grévistes. "Quand les gars de Murdochville sont en grève, c'est la Gaspésie qui est en grève", rappelle-t-on avec

satisfaction, se référant au titre d'une analyse publiée dans LE SOLEIL.

## Les salaires

Les mineurs de Murdochville réclament la parité salariale avec les ouvriers de la raffinerie de cuivre de la Noranda à Montréal. Leur salaire horaire, à l'échéance de la convention le 16 octobre dernier, était de \$1,44 de moins qu'à Montréal et de \$1,06 inférieur au salaire moyen payé à Noranda pour des emplois analogues.

"Tout le monde sait que le coût de la vie est sensiblement plus élevé à Murdochville qu'à Montréal."

Ils réclament aussi une clause d'indexation des salaires, l'abolition des contrats à forfait et une amélioration au régime du fonds de pension. Après vingt ans de services, un travailleur à la retraite ne touche actuellement que \$32 par mois. "Les Gaspésiens en ont assez d'être exploités!"

Leur message est passé. Une légère collation et à nouveau sept autres heures d'autobus pour regagner Murdochville. Les heures comptent peu en Gaspésie en ce début d'hiver. C'est toute la Gaspésie qui est en grève!



Le Soleil, Jean Vallières

Le directeur du Syndicat des métaux, M. Jean Gérin-Lajoie, a accueilli un à un les mineurs de Murdochville venus témoigner de la même détermination qui animait leurs aînés en 1957.

# Les métallos voient Mao dans leur soupe

par J.-Jacques SAMSON

Les marxistes-léninistes, les communistes, les maoïstes, la go-gauche, la gauche à gogo, les groupes parallèles en ont pris pour leur rhume, hier, à l'assemblée générale annuelle des métallos du Québec et, du même coup, la proposition de la création d'un Conseil des sections locales du Québec des métallos, autonome, a été écartée.

Pendant plus d'une heure, un permanent des métallos, M. Roger Bedard, à l'emploi du syndicat depuis 23 ans et parrain des deux résolutions en ce sens, a essayé un procès public de la part de confrères permanents et de délégués des 45.000 métallos. Les résolutions ont été défaites à plus de 95 pour 100 des voix exprimées.

M. Bedard s'est par la suite défendu d'être marxiste-léniniste et de toujours militer pour les écarter du mouvement syndical.

Le comité des résolutions du syndicat a également recommandé et obtenu que l'assemblée générale repousse une résolution à l'effet que le produit des cotisations syndicales des métallos soit conservé et régi tel même.

Pour le comité syndical, l'effet d'une telle résolution aurait été suicidaire pour les métallos du district no 5 (Québec) qui ont reçu \$831.007 pour couvrir le déficit des frais d'administration et \$2.722.849 du fonds de grève international du 1er juillet 1977 au 30 juin 1978.

## Un pouvoir décisionnel

Les tenants des résolutions qui ont ravivé la hantise des marxistes-léninistes soutenaient qu'il n'y a actuellement aucun mécanisme constitutionnel chez les métallos permettant aux membres de participer à l'élaboration de l'orientation de l'action syndicale. L'assemblée annuelle n'est pas décisionnelle et le directeur du

syndicat, M. Jean Gérin-Lajoie, n'est même pas tenu de la convoquer.

"Le seul but des maoïstes est de détruire le mouvement syndical"... "Je prendrais le fusil pour défendre la démocratie"... a lancé un autre permanent, M. Antonio Bruno du Nord-Ouest. Ou une suave, attribuable à Herbie Bérubé, de Fermont: "Un gars qui sait écrire à la machine, on appelle ça un "machine-gun" et c'est dangereux ça". M. Bérubé était profondément offusqué que des militants marxistes-léninistes aient distribué impunément à l'entrée même du Château Frontenac où se tient le congrès, une propagande remettant en cause l'establishment syndical.

Ces syndicalistes sont quotidiennement aux prises, principalement dans la région de Montréal, avec des distributeurs de propagande aux portes des usines. Cette littérature contient toujours de nombreuses gifles à l'endroit des instances syndicales qu'on accuse d'endosser les politiques d'un gouvernement bourgeois, capitaliste, etc.

## Les régions éloignées

Les délégués de toutes les tendances se sont toutefois ralliés pour réclamer que le mouvement syndical et plus précisément les métallos du Québec multiplient les pressions pour la construction d'un réseau routier adéquat reliant les villes de Gagnon et de Fermont aux grands centres du Québec. Ils réclament de plus un réseau de télévision adéquat pour ces deux villes et des mécanismes pour éviter des mises à pied massives vers 1983 à Schefferville, à la suite de la cessation des activités de la compagnie Iron Ore.

## La souveraineté

Le même comité de résolutions du syndicat proposait pour aujourd'hui un débat autour d'une résolution appuyant la souveraineté politique du Québec, accompagnée d'une association économique avec le Canada.

**pour un Noël inoubliable...**

**LE MOBILIER INTERNATIONAL**

PLACE STE-FOY, TÉL.: 656-9545  
PLACE QUÉBEC, TÉL.: 522-1583  
PLACE DU ROYAUME, CHICOUTIMI, TÉL.: 545-2840

**Vu le succès remporté**

# Tapis Métropolitain

prolonge sa

# VENTE DE TAPIS

# 3 POUR 1\*

**TAPIS**  
Vous obtenez le tapis de qualité de marque réputée

**SOUS-TAPIS**  
Vous obtenez le sous-tapis

**INSTALLATION**  
Nos poseurs professionnels installeront votre tapis pour vous.

**LES 3 POUR 1 SEUL BAS PRIX**

1  
2  
3

Nous sommes fier de présenter à nouveau notre exclusive vente de tapis 3 pour 1; au fil des années des milliers et des milliers de Canadiens ont été enchantés des super épargnes offertes durant cette fabuleuse vente de tapis et nous sommes heureux de la présenter à nouveau juste pour vous. Achetez avec confiance, nous le garantissons par écrit.



| VOTRE CHOIX   | BOUCLÉ/COUPÉ  | VELOURS   | SAXONY  | CISELÉ  | PELUCHE   |
|---|---|---|---|---|---|
| IMPRIMÉS — 100% nylon. Traitement Scotchguard. Tapis seulement Reg. \$8.99 v.c. | 100% nylon, drapé, drapé à bords, drapé, bon, beau, bleu et vert. Quatre couleurs. Tapis seulement Reg. \$12.99 v.c.                  | Fortron — 50% nylon, 50% polyester, au fini très soyeux, 12 teintes des plus riches, qui sauront s'harmoniser avec votre décor. Tapis seulement Reg. 26.99 v.c. | Trevira — 100% polyester. Notre plus gros vendeur, 12 coloris à la mode, traité Scotchguard, antitache, antistatique. Tapis seulement Reg. 15.99 v.c. | Ton sur ton — 100% nylon. Evidé, cossé, style décoratif, drapé, drapé. Tapis seulement Reg. \$10.99 v.c.                        | Trevira — 100% polyester traité TEFLON, antitache, antistatique. Offre sensationnelle. 25 couleurs en inventaire — vous trouverez sûrement celle que vous cherchez. Tapis seulement Reg. 19.99 v.c. |
| 3 POUR 1 \$6.99 v.c.  | NOUVEAU<br>Tapis à motif multiple, 100% nylon, 3 couleurs multiples, offre spéciale d'installation. Tapis seulement Reg. \$14.99 v.c. | 3 POUR 1 \$20.99 v.c.   | 3 POUR 1 \$14.99 v.c.   | 3 POUR 1 \$7.99 v.c.  | 3 POUR 1 \$17.99 v.c.   |
|   | 3 POUR 1 \$12.99 v.c.   |   |   | SCULPTÉ<br>Animaux sculptés en quatre couleurs, 100% nylon sur fond couleur de haute qualité. Tapis seulement Reg. \$12.99 v.c. |   |
|   |   |   |   | 3 POUR 1 \$9.99 v.c.  |   |

... ET PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX 3 POUR 1 EN MAGASIN

15 ENTREPÔTS GEANTS AU CANADA POUR MIEUX VOUS SERVIR.  
**215, boul. Hamel Ville Vanier, Québec 681-3514**  
(en face de l'Hôpital Christ-Roi)



AUCUN DÉPÔT  
Programme de paiement différé!  
Premier versement à 45 jours.  
Service à domicile gratuit  
**681-3514**

**TAPIS METROPOLITAIN**

Nous vendons moins cher parce que nous vendons plus de tapis

AUSSI À: Montréal, Sherbrooke, Calgary, Edmonton, Trois-Rivières, Rimouski, Kingston et Chicoutimi.

# loisir



Homme ou femme, il faut être prudent sur le banc de scie. Et minutieux... si l'on décide de réaliser une pièce de qualité.

## La menuiserie, hobby favori de nombre de femmes

par Jacques DRAPEAU

De plus en plus de femmes envahissent des secteurs d'activités qui, il n'y a pas si longtemps encore, étaient jalousement gardés par des hommes.

Récemment, dans cette page, il était question de la percée remarquable de cinq dames dans un cours de mécanique-automobile. Aujourd'hui, c'est au cours de menuiserie que nous nous rendons.

En menuiserie toutefois, il y a belle lurette que les dames ont entrepris de faire tomber les barrières et les préjugés. Si bien que des 13 élèves qui suivent assidûment les cours de menuiserie pour débutants adultes à la polyvalente de Charlesbourg, sept sont des dames. Les hommes sont donc en minorité, ce qui est révélateur.

### Plusieurs raisons

Bien des raisons amènent les dames à s'inscrire à un cours en menuiserie.

"Il y a énormément d'hommes qui sont incapables de planter un clou", jette d'abord Estelle Villeneuve, volubile comme pas une. "Vous savez, ajoute-t-elle, quand le temps est venu de déplacer une feuille de veneer de 4 par 8, les problèmes sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes".

Sa soeur, Edith Pageau, est du même cours.

"Je pense, dit-elle, que beaucoup de femmes s'inscrivent à des cours de menuiserie parce que ça prend trop de temps avant d'obtenir les menues réparations demandées aux hommes dans la maison".

Mais, pour ces dames, il n'est pas uniquement question de s'introduire dans un monde jadis réservé uniquement aux hommes. Certaines y voient des aspects beaucoup plus positifs.

Pour Estelle Villeneuve, par exemple, l'homme et la femme trouveront maintenant plus d'intérêt à travailler ensemble à certaines réparations ou encore à la fabrication de meubles. "Et puis, d'ajouter Edith Pageau, les femmes, c'est bien connu, ont très souvent plus de patience que les hommes..."

### La machinerie

Une première session de cours dure 30 heures échelonnées sur une période de 10 semaines. Donc, 10 soirées de trois heures.

Les frais d'inscription à ce cours sont de \$12. Les élèves doivent, en plus, défrayer le coût d'achat de leur bois. C'est une aubaine quand on songe que ces élèves ont accès à un outillage moderne et très dispendieux qui leur permet de réaliser des pièces de grande qualité.

D'ailleurs, beaucoup d'adultes, déjà fort habiles en menuiserie, s'inscrivent à ces cours uniquement pour pouvoir utiliser cette machinerie. Ils arrivent ainsi à fabriquer du mobilier superbe pour leur foyer.

L'histoire de cette dame de Charlesbourg, pionnière des cours en menuiserie, demeure dans l'esprit de tous. Cette dame a suivi durant deux années ce cours en menuiserie afin de fabriquer elle-même son mobilier de chambre. Le travail est maintenant complété et ce mobilier de menuiserie ne doit pas avoir de prix pour elle.

### Les débuts

Mais, ces gros outils impressionnent l'élève à sa rentrée au cours. "Ça fait peur au début, note Estelle Villeneuve, mais on s'y fait rapidement. On se prend des bouts de bois et on essaie. Lentement, au début, puis avec sans cesse plus d'assurance".

"Un autre problème au début, constate Nicole Dion-Audy, c'est le calcul des longueurs de bois qu'il faut se procurer pour réaliser ses travaux. Il en est de même pour les sortes de bois à employer".

Mme Dion-Audy et sa compagne, Lorraine Viens, ont chacune une maison unifamiliale à entretenir. "Maintenant, disent-elles, nous pourrions donner un coup de main à nos maris".

Toutes deux ont choisi de fabriquer des chaises de parterre. C'est, paraît-il, pas trop difficile pour un débutant.

À l'autre bout de l'atelier, Pauline Guérard, également de Charlesbourg, s'exécute sur le tour à bois. "Habituellement, note l'instructeur Louis Lajoie, les élèves doivent attendre à la fin du cours pour travailler sur le tour, mais Mme Guérard a choisi de se lancer sur un travail complexe".

"Une patère J'ai choisi de faire une patère mais je ne savais pas que ça allait être si difficile, explique la dame. Je veux travailler le poteau de la patère, juste assez pour qu'il paraisse un peu de style colonial. De toutes façons, cette patère sera remplie de linge; les défauts ne paraîtront pas".

Bref, ce cours ou atelier de menuiserie ouvre la porte à un nouveau passe-temps pour plusieurs.



Le Soleil, Jean Vallières

Pour Pauline Guérard, le tour à bois paraissait si facile à manoeuvrer. Peu importe le temps qu'elle mettra à fabriquer sa patère, soyez sûrs qu'elle y parviendra.



Le Soleil, Jean Vallières

Estelle Villeneuve explique son problème à Louis Lajoie, instructeur du cours de menuiserie pour adultes à la polyvalente de Charlesbourg.

## De longues randonnées de ski de fond

Pour ceux qui voudront aller un peu plus loin que la simple balade en skis de fond, le ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche offre, cette saison encore, des randonnées de deux jours dans le parc des Laurentides.

Expérience enrichissante que

celle-là, car elle procure, en plus, l'avantage de vivre une aventure en groupe, dans un encadrement de premier ordre.

Ces longues randonnées de ski de fond sont prévues à la forêt Montmorency et dans la vallée de la Jacques-Cartier.

Les réservations sont acceptées depuis le 15 novembre. Les personnes intéressées peuvent réserver, par téléphone seulement, à l'accueil Mercier, en composant le numéro de téléphone suivant: (418) 848-2422. Cependant, il est à noter que, pour favoriser une plus grande accessibilité, un maximum de six

personnes par appel sera accepté à la forêt Montmorency, et de deux personnes à la vallée de la Jacques-Cartier.

### Forêt Montmorency

Tout skieur de calibre intermédiaire (moyen) peut participer à une excursion de 40 kilomètres à la forêt Montmorency. Chaque groupe doit être constitué d'au moins 40 personnes et d'au plus 70. Le départ s'effectue du camp Mercier, le samedi matin à 9h, et le retour se fait vers 16h le dimanche.

L'équipement doit être le plus léger possible et les personnes participant à l'excursion doivent apporter leur nourriture pour la première journée de la randonnée.

Il en coûtera \$20 à chaque participant pour prendre part à une randonnée à la forêt Montmorency.

### Dans la vallée

Par contre, la vallée de la Jacques-Cartier offre un circuit beaucoup plus accidenté pour les skieurs expérimentés.

Le long du parcours de 45 kilomètres, deux refuges sont mis à leur disposition. Toutefois, les

adeptes du camping d'hiver peuvent utiliser leur tente ou se construire un abri de neige s'ils le désirent.

Le départ se fait du camp Mercier le samedi, à 8h30, et le retour a lieu à 16h, le dimanche.

Les bagages doivent être réduits à leur strict minimum. Le maximum de participants est fixé à 20 personnes par excursion, et le minimum, à 10.

### Forêt Montmorency

| Dates des excursions | Date limite pour réserver |
|----------------------|---------------------------|
| 20 et 21 janvier     | 6 janvier                 |
| 3 et 4 février       | 20 janvier                |
| 10 et 11 février     | 27 janvier                |
| 17 et 18 février     | 3 février                 |
| 24 et 25 mars        | 17 mars                   |
| 31 mars et 1er avril | 24 mars                   |

### Vallée de la Jacques-Cartier

| Dates des excursions | Date limite pour réserver |
|----------------------|---------------------------|
| 13 et 14 janvier     | 30 décembre               |
| 20 et 21 janvier     | 6 janvier                 |
| 27 et 28 janvier     | 13 janvier                |
| 3 et 4 février       | 20 janvier                |
| 10 et 11 février     | 27 janvier                |
| 17 et 18 février     | 3 février                 |
| 24 et 25 février     | 10 février                |
| 3 et 4 mars          | 17 février                |
| 10 et 11 mars        | 24 février                |
| 17 et 18 mars        | 3 mars                    |
| 24 et 25 mars        | 10 mars                   |
| 31 mars et 1er avril | 17 mars                   |

## ... et des plus modestes

Cette saison encore, les amateurs de ski de fond auront l'opportunité de participer aux "grandes randonnées Molson-CRCV".

Des grandes randonnées qui sont, en fait, des balades pour skieurs débutants et intermédiaires.

Cette initiative de la brasserie et de la station radiophonique de Québec comporte, entre autres, l'avantage de faire connaître plusieurs centres privés au grand public en favorisant une accessibilité gratuite lors de ces journées.

Bien sûr, il y a les dossiers publicitaires qui... enseignent les règles du Comité international olympique (C.I.O.); bien sûr, il y a, après chaque randonnée, distribution de

billets donnant droit à des consommations gratuites; bien sûr, il y a les petits fanions publicitaires le long des pistes; bien sûr, il y a le tirage de prix de présence. Mais, tout compte fait, cette activité incite plus de skieurs encore à pratiquer cette discipline dans les meilleures conditions. Et c'est ce qu'il faut retenir de plus positif.

Voici le calendrier des visites de cette nouvelle saison.

- Dimanche, 7 janvier, 11h: centre de ski de fond Lorette;
- Samedi, 13 janvier, 18h: centre Mont-Tourbillon, Lac Beauport;
- Dimanche, 14 janvier, 11h: centre de ski de fond "Sapin d'Or", Beauport;

Dimanche, 21 janvier, 11h: Manoir du Lac Delage, Lac Delage;

Dimanche, 28 janvier, 11h: centre de ski de fond du mont Hibou, Stoneham;

Mardi, 6 février, 18h: randonnée du Bonhomme Carnaval, Mont-Tourbillon, Lac Beauport;

Samedi, 17 février, 11h: centre Lorette, Loretteville;

Dimanche, 18 février, 11h: centre "Sapin d'Or", Beauport;

Dimanche, 25 février, 11h: Manoir du Lac Delage;

Dimanche, 4 mars, 11h: centre mont Hibou, Stoneham;

Samedi, 10 mars, 18h: centre Mont-Tourbillon, Lac Beauport.

## Une heure et demie avec les petits magiciens

Les mordus de magie sont invités à réserver leur soirée du 16 décembre.

Car, ce soir-là, les élèves du magicien Grandini seront à l'oeuvre pour la première fois devant un public. Tout récemment, nous faisons état de ce cours de magie offert par le fonctionnaire Gaston Ouellet (le grand Grandini), en collaboration avec le Service des loisirs de la ville de Beauport.

Eh bien, les jeunes prestidigitateurs seront fin prêts pour leur première représentation, ce 16 décembre à 20h, à la salle de l'Académie Sainte-Christienne, rue Guimont à Beauport.

Le spectacle durera 90 minutes. Billets en vente à l'entrée. On peut réserver auprès de Mme Chagnon en composant 661-4550.

## Au CLSC de Lotbinière-Ouest

# Le rapport Ouimet demande le départ du directeur

par Jean GARON

Le conseil d'administration du CLSC de Lotbinière-Ouest devrait démettre de ses fonctions le directeur général de l'établissement, M. Bernard Corriveau et procéder à son remplacement dans les plus brefs délais. Telle est l'une des princi-

pales recommandations du rapport de plus de 80 pages de l'enquêteur Pierre Ouimet remis hier aux membres du conseil d'administration et dont plusieurs éléments ont été dévoilés par les travailleurs du CLSC visiblement réjouis de la tournure des événements.

Le rapport Ouimet contient plusieurs recommandations divisées en deux parties, la première adressée au ministre des Affaires sociales et la seconde au conseil d'administration.

Le renvoi du directeur général n'est toutefois pas la

seule recommandation qui a dû produire l'effet d'une douche froide chez ses partisans qui étaient retournés réjouis de la manifestation de mardi dernier devant l'Assemblée nationale.

L'éventualité d'une mise

en tutelle semblait alors avoir été complètement écartée par le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, en réponse aux demandes des manifestants.

Le ministre Lazure a en effet accepté une recommandation qui pourrait conduire

à la tutelle si le rapport n'était pas appliqué et si le conseil d'administration continuait à être paralysé dans son fonctionnement.

Il est nécessaire de rappeler quant à ce dernier point que le 11 octobre dernier quatre membres du conseil se sont dissociés de celui-ci et que le conseil fonctionnait depuis lors, selon les dissidents, dans l'illégalité la plus complète.

Or, le conseil avait décidé de poursuivre ses activités suite à un avis juridique favorable. Or, le rapport Ouimet fait état d'un autre avis et s'en inspire pour recommander que toutes les décisions prises par le conseil à compter du 17 octobre soient rescindées parce qu'illégal.

Le rapport suggère également au ministre que l'appli-

cation des recommandations soit faite sous la supervision du Centre régional de santé et des services sociaux (CRSSS) de Trois-Rivières. Le ministre accepte cette recommandation et invite même le conseil à prévaloir des lumières du directeur général du CRSSS, M. Pierre Duguay.

Quant au conseil d'administration, M. Pierre Ouimet lui fait plusieurs recommandations au chapitre du fonctionnement interne du CLSC de même qu'à l'élaboration d'un document définissant la politique de l'établissement.

La seule recommandation susceptible de rallier l'adhésion des groupes appuyant le directeur général est celle exigeant l'instauration d'ici mars 1979 de services médicaux d'urgence 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

De toute façon, autant la

direction générale, que le conseil d'administration en place et le comité des usagers ont dénoncé le contenu du rapport Ouimet avant même qu'il ne leur soit communiqué par le ministre des Affaires sociales.

Il a été impossible d'obtenir de commentaires de leur part hier soir, puisque le conseil d'administration, moins les quatre dissidents, se réunissait dans les locaux du CLSC.

M. Bernard Corriveau lui-même a d'abord fait remarquer qu'il était prématuré de commenter le rapport pour ensuite souligner qu'il n'avait pas l'intention de faire quelque déclaration que ce soit au SOLEIL, préférant s'adresser à d'autres médias ou ses propos seraient, selon lui, plus fidèlement reproduits.

## Garon a fait construire une route qui se trouve sur sa terre et celle d'un voisin

par Guy DUBE

Quelques mois avant de déposer son projet de loi sur le zonage agricole, le ministre québécois de l'Agriculture et député de Lévis à l'Assemblée nationale, M. Jean Garon, a fait construire une route mitoyenne en partie sur sa terre de Beaumont et en partie sur une terre voisine appartenant à un promoteur d'un développement résidentiel.

C'est ce qu'a appris au SOLEIL, hier, le président de la Commission d'urbanisme de la municipalité de Beaumont, M. Florent Couture. Selon M. Couture, le gros des travaux de cette route "privée", que le promoteur veut céder à la municipalité de Beaumont pour un montant de \$1, a été effectué aux mois de juin et juillet derniers.

Nous avons également appris et constaté que la petite terre de M. Garon est entourée de développements résidentiels, de rues déjà construites ou sont érigées plusieurs maisons neuves. D'après le projet de loi, ces développements résidentiels existants font désormais partie de la fameuse "bande verte" protégée par le gouvernement québécois.

Réunion lundi soir

Lundi soir prochain, à 20h, le conseil municipal de Beaumont fera le point sur la situation, au cours d'une séance régulière. Il sera question en priorité des implications du zonage agricole dans la municipalité de Beaumont, a précisé M. Couture.

Le président de la Commission d'urbanisme est convaincu que les fonctionnaires qui ont tracé la bande verte de Beaumont l'ont fait à partir de vieilles photographies aériennes, datant d'au-

moins quatre ans, à l'époque où les développements résidentiels d'aujourd'hui n'existaient même pas.

Depuis cette époque, il s'est construit plusieurs maisons qui viennent d'être classées dans la zone agricole. Même la rue du maire, M. Réal Lapierre, où il s'est érigé plusieurs habitations depuis quelques années, fait désormais partie de la "bande verte". Cette rue est située au sud du village.

"Un jour..."

M. Couture se dit d'avis que, si la municipalité vient à manquer de terrains, que

ce soit dans cinq, dix ou 15 ans, elle devra alors procéder à l'expropriation de la petite terre de M. Garon.

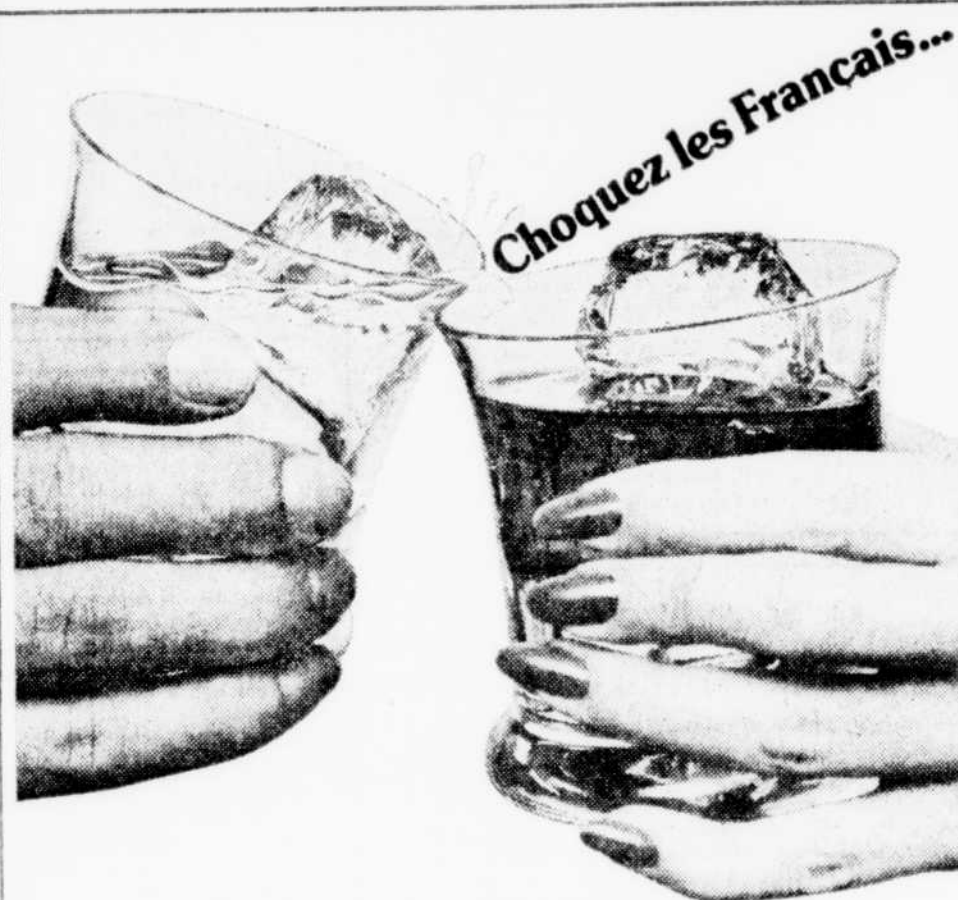
"Qu'il ait une terre ou non, on veut continuer l'expansion", a relaté M. Couture, qui qualifie de "chose bizarre" le fait que M. Garon ait fait construire, avec son voisin promoteur, une rue mitoyenne, "une rue qui lui appartient à 50 pour 100". Il a donc donné son accord au promoteur", a ajouté le président de la Commission d'urbanisme de Beaumont.

On se rappelle que M. Garon n'a pas nié, mercredi après-midi, à l'Assemblée na-

tionale, le fait qu'il a l'intention de se construire au bout de sa terre, près du cap donnant sur le Saint-Laurent, pour y passer "ses vieux jours" en toute tranquillité. La municipalité de Beaumont, de son côté, avait (et a encore) l'intention de faire passer une rue qui traverserait la terre du député de Lévis, pour fins de constructions résidentielles, justement là où M. Garon aurait l'intention de construire sa demeure.

M. Couture a confirmé les propos du secrétaire-trésorier de Beaumont, M. Edward Walsh, à l'effet que la municipalité fera des re-

présentations auprès de la Commission de contrôle sur le zonage agricole pour faire "rezoner" tous les développements résidentiels de Beaumont, y compris la terre du ministre de l'Agriculture. Une histoire à suivre!



...les Français de France.  
**Les apéritifs NOILLY PRAT**  
blanc ou rouge



Rouge, blanc ou moitié-moitié, sur glace.  
L'apéritif très français... mis en bouteille en France.

## Offres de Laval: le SPUL dit "non"

par Jean Didier FESSOU

"Les professeurs syndiqués de l'université Laval ne considèrent pas que les dernières offres de l'administration constituent une base valable pour la reprise des négociations d'une manière intensive et devant mener à un règlement final."

C'est en ces termes non équivoques que le Syndicat des professeurs de l'université Laval vient de dire non aux dernières offres patronales déposées mardi.

La rencontre d'hier matin entre la direction, le syndicat et le conciliateur Robert Chagnon, a duré quelques trois minutes pendant lesquelles M. André Côté, président du SPUL, a annoncé que "le conseil syndical, qui réunit les délégués des 18 sections du SPUL, a commencé mercredi soir l'étude de la situation et doit déterminer jeudi soir la position définitive du syndicat en ce qui concerne les présentes négociations".

S'excusant d'annuler la rencontre prévue, M. Côté suggérerait que les deux parties se rencontrent à nouveau ce vendredi matin et, qu'alors, il déposerait des contre-propositions syndicales.

D'autre part, M. Côté annonçait la démission de M. Michel Rivet du comité syndical de négociations. Ceci, pour des raisons de santé.

Du côté patronal on a aucun commentaire à faire pour le moment. M. Michel Chauveau s'est contenté de dire au SOLEIL:

"Nous nous attendons à ce que le syndicat nous dépose des contre-propositions finales et globales. La journée de vendredi sera sûrement un moment crucial des négociations."

# PLUSIEURS OPÉRATIONS, UN SEUL COMPTE



## «ÉPARGNE AVEC OPÉRATIONS» DE LA CAISSE POPULAIRE

«Chaque mois ramène son lot de transactions financières: dépôts d'argent, chèques, comptes à payer... En somme, bien des calculs. À votre Caisse populaire, il existe un compte qui vous permet de régler, d'un seul coup, toutes ces opérations. C'est votre compte ÉPARGNE AVEC OPÉRATIONS.»

### Pour vos affaires courantes

Ce petit compte peut tenir à jour méthodiquement votre comptabilité personnelle et familiale. Selon vos instructions, il peut exécuter pour vous: des remboursements d'emprunts, des virements réguliers à vos comptes d'ÉPARGNE STABLE et une mise à jour quotidienne de vos opérations. **Automatiquement.**

### Le compte à tout faire

Si vos dépôts excèdent de beaucoup

vos retraits, il vous suffit de demander à votre Caisse populaire qu'elle vire **automatiquement et régulièrement** l'excédent dans un autre compte rapportant un intérêt supérieur, le compte d'ÉPARGNE STABLE. Selon vos besoins, la Caisse populaire vous offre divers types d'épargne stable: l'ÉPARGNE-RETRAITE et LOGEMENT, PLACEMENT-BONI, la CAISSE DE NOËL, la CAISSE-TAXES, la CAISSE-VACANCES...

### Le réseau Inter-Caisse

De plus, si votre Caisse populaire est reliée au réseau Inter-Caisse, votre compte ÉPARGNE AVEC OPÉRATIONS devient doublement utile. Vous pouvez faire affaire **directement et instantanément** avec votre Caisse populaire à partir de n'importe quelle autre Caisse participante pour des dépôts, des retraits et une mise à jour de votre livret.

### C'est tellement simple

Une seule chose à faire: déposer régulièrement le montant nécessaire pour couvrir vos transactions. Votre compte fait le reste!

### Et c'est profitable!

Faites travailler votre compte ÉPARGNE AVEC OPÉRATIONS: c'est un outil sûr, ultra-rapide et toujours à jour. En un mot, **profitable!**



desjardins

LA CAISSE POPULAIRE

C'est profitable...  
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

Nous sommes à la recherche de:

## TECHNICIENS EN ELECTRONIQUE ET MECANIQUE

Pour machinerie de bureau (copieurs, calculateurs, machines à dicter, machines à écrire et horloges-poinçons).

Téléphoner à: **525-4692**

## PRÉPOSÉ AUX RÉCLAMATIONS

Un concessionnaire Mercury de la Rive-Sud est à la recherche d'une personne pour combler le poste de préposé aux réclamations de son département de service. Une préférence sera donnée aux candidats ayant de 2 à 3 ans d'expérience. Salaire selon compétence, nombreux avantages sociaux.

Pour entrevue, communiquer avec:  
**M. Yves Bégin - 837-3681**

## PRESSIER OFFSETT

(compagnon)

Avec expérience de travail sur presses 35 po. et plus. Prendre rendez-vous avec:

**Jacques Levesque**  
**837-5881**

## INFIRMIER(E) LICENCIÉ(E)

Temps plein régulier (soir), de 17h30 à 22h30

— Salaire selon convention collective (F.T.Q.);

— Régime complet d'avantages sociaux.

Adressez votre curriculum vitae à: **Directrice du personnel**  
**196 des Paupliers est**  
**Québec, Qué. G1L 1S4**

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer au numéro suivant: **623-4164** entre 9h30 et 11h30.

## ARCON CANADA

Manufacturier de portes et fenêtres en aluminium recherche gérant-vendeur pour sa succursale de Québec. Expérience en rénovation souhaitable.

Territoire: ville de Québec et environs. Très bonne opportunité pour candidats(es) compétents(es).

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**1102, 1<sup>re</sup> Avenue, Québec, Qué. G1L 3K8**  
**Att. Directeur des ventes.**

Toute demande sera traitée confidentiellement.

## AGENT DE RECLAMATIONS

L'UNIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES recherche un agent de réclamations au téléphone.

EXIGENCES:

— Secondaire V; cours de l'Institut d'assurances du Canada.  
— Trois (3) ans d'expérience dans le domaine; doit avoir des aptitudes à transiger avec le public.

CONDITIONS:

Salaire selon les qualifications et l'expérience.

Ecrire ou s'adresser au Service du personnel:

**L'UNIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCES**  
**2050 boul. St-Cyrille ouest, Ste-Foy, Qué. G1V 2K8**  
**Tél.: 683-1531**

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

sont à la recherche de:

## CONTREMAÎTRE DE BETON

Avec expérience dans la mise en place de béton dans des conduites forcées et tunnels.

## MENUISIERS SPÉCIALISÉS

Avec expérience pour ajustement de coffrage sur systèmes hydrauliques dans des conduites forcées et tunnels.

LIEU DE TRAVAIL: LG 3.

DURÉE DES EMPLOIS: Huit (8) mois.

POSTES DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**ENTREPRISES BON-CONSEIL LTEE**  
**1095, Valet**  
**Ancienne-Lorette, Qué. G2E 4M7**  
**att: Brian Angers**

## INGÉNIEUR RESIDANT

La Société Neill et Gunter a un poste pour un ingénieur en construction résidant qui pourra diriger la construction de projets industriels moyens et d'envergure.

Le candidat devra avoir au moins cinq ans d'expérience pertinente, être parfaitement bilingue et disposé à se réinstaller.

Être un ingénieur professionnel certifié et avoir une connaissance de l'industrie du bois seront des avantages. Le poste vacant est pour l'ouest du Québec.

Neill et Gunter est une société d'ingénieurs-conseils bien établie et en expansion, possédant des bureaux à Frédéricton, Nouveau-Brunswick, Dartmouth, Nouvelle-Écosse et Portland, Maine.

Les offres d'emploi resteront confidentielles.

Envoyez votre curriculum vitae à:

**Vice-président et ingénieur en chef**  
**NEILL ET GUNTER LIMITEE**  
**C.P. 713**  
**Frédéricton, Nouveau-Brunswick**  
**E3B 5B4**

## REPRESENTANT(E)

Importateur de vins recherche personne mariée de préférence, avec résidence à Québec, pour promotion auprès des salles à manger de la ville de Québec, Trois-Rivières et Lac-St-Jean.

QUALIFICATIONS:

— Études secondaires minimales;  
— connaissances techniques de vente;  
— expérience de vente (minimum 5 ans);  
— âge(e) entre 25 et 40 ans.

CONDITIONS:

— Salaire annuel fixe;  
— dépenses payées;  
— automobile fournie.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour entrevue possible à:

**VINS PHILIPPE DANDURAND INC.**  
**355, rue St-Paul Est,**  
**Montréal, Qué. H2Y 1H3**

## REPRESENTANT(E) DES VENTES

POUR LA RÉGION DE QUÉBEC — CLIMATISATION

Poste à combler immédiatement offert aux ingénieurs ou diplômés d'écoles de métier, bilingues et avec expérience de la vente de produits de climatisation auprès des bureaux de conseillers et des entrepreneurs.

Veillez appeler ou adresser votre curriculum vitae à:

**M. R.-L. Lapointe**  
**HOWE EQUIPMENT OF CANADA LTD.**  
**1500, rue Sherbrooke ouest,**  
**Montréal, Qué. H3Q 1L4**  
**TEL.: Sans frais, 1-800-361-5066**

## IMPERIAL TOBACCO TECHNICIEN(NE)

Nous sommes à la recherche d'un(e) technicien(ne) pour travailler comme dessinateur industriel au département de l'ingénierie.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— D.E.C. ou l'équivalent;  
— 5 années d'expérience connexe au dessin.

NOUS OFFRONS:

— Travail à l'année;  
— Semaine de travail de 36 1/4 heures;  
— Avantages sociaux généreux;  
— Bonne rémunération.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**Monsieur Vital Bériau**  
**Directeur du personnel**  
**IMPERIAL TOBACCO**  
**Case postale 1847**  
**Québec, Qué. G1K 7L9**



VILLE DE LEVIS

OFFRE D'EMPLOI

## EVALUATEUR STAGIAIRE

(poste temporaire)

FONCTIONS:

Aider le chef évaluateur de la Ville dans sa tâche de confection du nouveau rôle d'évaluation.

EXIGENCES:

Être membre stagiaire de la Corporation Professionnelle des Évaluateurs Agréés du Québec ou de l'Institut Canadien des Évaluateurs. Posséder une expérience pertinente.

SALAIRE:

Selon l'expérience et la compétence.

Les personnes intéressées à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae avant 16h30, le lundi 11 décembre 1978, à l'adresse suivante:

**Mairie de Lévis**  
**att: M<sup>re</sup> Richard Gendreau, greffier**  
**225, Côte du Passage**  
**Lévis, Qué. G6V 5T4**

OFFRE D'EMPLOI

## CONTREMAÎTRE GÉNÉRAL

La ville de Roberval demande des applications pour l'engagement d'un Contremaître général.

Sous l'autorité du Gérant municipal, la personne choisie aura la responsabilité des services municipaux d'entretien et de construction, tels que aqueduc, égouts, voirie, électricité, etc. Il aura sous sa responsabilité un ou des contremaîtres ainsi que tout le personnel affecté à ces services. En plus des heures régulières de travail, cette personne devra répondre aux urgences de nuit ou de fin de semaine. Les réparations ou les travaux de construction devront être exécutés conformément aux exigences de l'ingénieur municipal ou des ingénieurs-conseils.

La personne recherchée devra posséder un cours Secondaire V ou l'équivalent, ainsi que les connaissances pertinentes à la fonction. Elle devra être familiarisée avec la lecture de plans et devis et devra avoir de l'expérience dans la direction d'équipes de travail.

Le salaire sera établi après entente entre les parties, et les bénéfices marginaux seront les mêmes que ceux accordés à tous les employés municipaux.

Les applications, accompagnées du curriculum vitae, devront parvenir au sous-signe, avant 16.00 heures le 28 décembre 1978, à:

**Robert Gagné, gérant**  
**VILLE DE ROBERVAL**  
**851, boul. St-Joseph**  
**Roberval, Qué.**  
**G8H 2L6**



CEGEP DE MATANE

## SESSION HIVER-79 ENSEIGNANTS

POSTES AVEC TACHE COMPLÈTE:

Philosophie,  
Electrotechnique (instrumentation et contrôle)

POSTES AVEC TACHE PARTIELLE:

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| Economique                      | 9 périodes/semaine |
| Géographie                      | 6 périodes/semaine |
| Histoire                        | 9 périodes/semaine |
| Psychologie                     | 6 périodes/semaine |
| Sciences religieuses            | 3 périodes/semaine |
| Sociologie:                     |                    |
| — Problèmes sociaux             | 4 périodes/semaine |
| — Sociologie des communications | 3 périodes/semaine |
| Biologie                        | 7 périodes/semaine |

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline concernée.

TRAITEMENT:

Selon la convention collective des enseignants.

CANDIDATURE:

Par écrit avant le 8 décembre 1978 à l'adresse suivante:

**M. Georges E. Bouchard,**  
**Directeur du personnel,**  
**Cegep de Matane,**  
**616 avenue St-Rédempteur,**  
**Matane, Qué.**  
**G4W 3P7**

## ALGONQUIN

LA DIVISION DE LA TECHNOLOGIE ET DES MÉTIERS recherche un

## PROFESSEUR

pour le Département de la Technologie du génie mécanique qui offre pour la première fois une section française dans son programme.

FONCTIONS:

Enseigner les cours du programme de la Technologie du génie mécanique en français en janvier 1979 et à un moindre degré en anglais après septembre 1979. Il y aura un montant considérable de nouvelles préparations de cours pour les prochains années.

EXIGENCES:

Le candidat compétent doit posséder une préparation professionnelle suffisante et une expérience industrielle, il doit pouvoir enseigner les cours inscrits au programme, tels que: Théorie des machines, Mécanique des fluides, Thermodynamique, Résistance des matériaux, Procédés de fabrication, etc. Une connaissance du français et de l'anglais correspondant aux fonctions requises est essentielle.

SALAIRE:

\$14 463 - \$22 252 par année, selon les titres et l'expérience, auxquels s'ajoute une gamme d'avantages sociaux.

Veillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au Service du personnel:

**1385, avenue Woodroffe**  
**OTTAWA, Ontario K2G 1V8**

ou plus tard le 8 décembre 1978.  
Le concours 157-78 s'adresse aux femmes et aux hommes.

## PAIE-MAÎTRE

Une entreprise de transport général d'envergure provinciale, dont les effectifs se situent aux environs de 800 employés, est à la recherche d'un(e) paie-maitre pour son département de la paie localisé à Québec.

Sous la responsabilité du Directeur du Personnel, le (la) candidat(e) choisi(e) devra travailler en collaboration très étroite avec le département de l'informatique et de la comptabilité, ainsi que le service du personnel.

En conséquence, comme compétence, le (la) candidat(e) devra disposer d'une connaissance pertinente en informatique ainsi que des notions avancées en comptabilité.

De plus, le (la) candidat(e) devra démontrer des qualités d'organisation et d'initiative afin de faciliter l'administration des conventions collectives (huit) et la diversité des bénéfices marginaux, ainsi que la multitude des politiques concernant le Personnel.

SCOLARITE:

D. C. en techniques administratives avec 3 à 5 années d'expérience ou compétence pertinente.

TRAITEMENT:

Selon qualifications et expérience, bénéfices sociaux très intéressants.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**Dépt 9206 — Le Soleil**  
**390, rue St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6**

COMPÉTENCE EN

# OPTIQUE

Pourquoi ne pas joindre  
l'équipe progressive

## ROBERT LAFORCE

pour un avenir meilleur et  
des conditions de travail supérieures?

**M. Jacques Poitras**  
Directeur du personnel

**210, boul. Charest est, Québec (Qué.) G1K 3H1**  
**Tél.: 529-2964**

OFFRE D'EMPLOI

## RECHERCHISTE-ANALYSTE

EMPLOYEUR:

Bureau de recherche sur l'industrie de la tourbe dans l'Est du Québec (BRITEQ).

FONCTIONS:

Cet emploi comporte la responsabilité d'identifier les diverses composantes du réseau de l'industrie de la tourbe, de repérer et recueillir la documentation pertinente aux objectifs du projet, d'analyser et d'interpréter sa documentation pour fin de classement et selon les mandats de la gérance, de préparer des synthèses prospectives sur des thèmes commandés, (exemple: diffusion, expérimentation, statistique, etc...).

EXIGENCES:

Diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée, notamment en sciences humaines. Capacité de travailler en équipe, disponibilité pour voyager, habileté à résoudre des problèmes complexes, bonne connaissance de l'anglais et du secteur de l'industrie de la tourbe au Québec.

SALAIRE: Selon compétence et expérience.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature en nous faisant parvenir un curriculum vitae complet accompagné d'une photocopie des attestations d'études, avant le 8 décembre 1978, à l'adresse suivante:

**BRITEQ**  
**a/s Education des Adultes**  
**80, Frontenac**  
**Rivière-du-Loup, Qué. G5R 1S8**

le monde

# Le Times de Londres ne répond plus

LONDRES (d'après AFP) — Après 193 ans de publication, l'influent quotidien britannique "The Times" sera absent des kiosques pour une longue période.

La direction du groupe "Times Newspapers Limited", qui édite le "Times" (tirage: 300.000 exemplaires), le "Sunday Times" (1,3 million d'exemplaires) et les trois suppléments du "Times", a annoncé hier soir qu'elle suspendait toute publication "jusqu'à nouvel avis".

La "bataille du Times", qui avait commencé en avril dernier avec l'ultimatum lancé par la direction aux syndicats pour la signature d'un accord, s'achève toutefois sur un léger espoir: la direction du groupe a accordé un "délai de grâce" de quinze jours aux syndicats avant d'envoyer leurs lettres de licenciement aux salariés n'ayant pas signé d'accord avec la direction. Une concession "substantielle", selon la direction, qui coûtera au groupe environ un million de livres sterling et devrait permettre de créer un climat favorable à la reprise des négociations.

Il semble peu probable cependant, estiment les observateurs, qu'une solution puisse être trouvée à court terme.

L'un des principaux syndicats d'ouvriers du livre, la "National Graphical Association" (NGA) a en effet réaffirmé à maintes reprises qu'elle refusait de négocier "sous la menace". Tout revirement brutal serait considéré comme une défaite de l'un des principaux bastions de "Fleet Street".

De son côté, la direction de "Times Newspapers Limited" a fait de l'introduction

de l'informatique et de la fin des grèves sauvages une question de principe sur laquelle elle ne veut pas transiger. Et ce d'autant plus que le "Times" et le "Sunday Times" ne sont en quelque sorte que la "vitrine" d'un puissant groupe industriel, la "Thomson Organisation", qui possède des intérêts dans la mer du Nord, l'industrie hôtelière et touristique, ainsi que dans d'autres entreprises de presse.

Aucune indication n'a été fournie sur la durée probable de la suspension. Dans le privé, toutefois, les responsables du journal s'attendent à un arrêt de plusieurs mois.

Pendant la suspension, les journalistes continueront de suivre les principaux dossiers et suivront des cours de formation professionnelle, de langues notamment. Le syndicat des journalistes (NUJ) est l'un des syndicats qui ont signé l'accord avec la direction du groupe, et tous les journalistes seront en conséquence payés pendant la suspension.

Quelques heures à peine avant la décision sur la suspension de la parution du "Times", le gouvernement britannique s'est une nouvelle fois refusé hier après-midi à intervenir dans le conflit qui oppose la direction du groupe "Times Newspapers" aux syndicats.

Prenant la parole au cours du débat d'urgence à la Chambre des communes sur le "Times", le ministre de l'Emploi, M. Albert Booth, a affirmé: "Il n'y a pas de formule magique, et aucune solution ne peut être imposée par le gouvernement ou par qui que ce soit d'autres."

# norman



Paris Star

vous aime et

Qiana  
DU PONT  
CANADA

a créé pour vous des vêtements tous doux, ultraféminins

Il est temps de faire quelque chose de gentil pour vous

à gauche: veste matelassée en nylon Qiana, que vous pouvez assortir à tous vos chemisiers préférés. Coquille d'oeuf, rose, vert, 8 à 20 34<sup>00</sup>

chemisier du même tissu, avec son petit col et ses manches bouffantes, vous l'aurez "dans la peau", coquille d'oeuf, rose, vert, 8 à 20 30<sup>00</sup>

et la jupe avec ses petits plis et ses imprimés sera de toutes vos sorties. coquille d'oeuf, rose, vert, 8 à 20 36<sup>00</sup>

à droite: dans le même tissu, un superbe chemisier, petites fleurs brodées aux pointes du col et sur la poche au buste. coquille d'oeuf, rose, vert, 8 à 20 35<sup>00</sup>

jupe à quatre plis creux à l'avant, si souple et si douce, coquille d'oeuf et rose, 8 à 20 33<sup>00</sup>

Ces modèles sont disponibles à notre département Sport.

Dites: portez à mon compte

## carrières et professions 647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

### Agent vendeur(euse)

Nous recherchons une personne ayant au moins 5 années d'expérience, pouvant travailler à plein temps afin de s'occuper de vente et location d'immeubles.

Salaires de base et commissions.  
Faites parvenir votre curriculum vitae au  
**DEPT 9201 LE SOLEIL**  
390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6

### HOPITAL DE GAGNON offre d'emploi

#### POSTE: CHEF DU SERVICE DE COMPTABILITE

FONCTIONS: Sous la responsabilité du directeur général, le chef du service de comptabilité doit coordonner et contrôler les activités aux opérations comptables et statistiques dans le but d'aider à la gestion financière de l'établissement.

EXIGENCES: — Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou expérience équivalente. — Travailleur honnête, intègre et ayant le sens des responsabilités.

TRAITEMENT: Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales. Le concours est ouvert aux hommes et aux femmes et toute personne intéressée et qualifiée devra faire parvenir son curriculum vitae, avant le 15 décembre 1978, à:

Directeur général  
**HOPITAL DE GAGNON**  
C.P. 819, Gagnon, Qué. G0G 1K0  
TEL: (418) 532-6331

### ASSURANCE

Nous sommes à la recherche d'un(e) représentant(e) résidant dans la ville de Québec ou la banlieue, afin d'assurer le service à nos courtiers.

EXIGENCES: — Expérience pertinente de l'assurance générale. — Belle personnalité. — Apparence soignée. — Entregent.

Ce poste peut convenir à une personne agissant déjà comme inspecteur ou souscripteur. Salaire selon qualifications.

Pour rendez-vous, communiquer avec:  
**Yves Alarie**  
**STEWART, SMITH (CANADA) LTEE**  
Ligne directe Montréal: 1-800-361-8418

# Sadate concède et accepte le compromis de Jimmy Carter

WASHINGTON (d'après AFP, AP, UP) — La proposition égyptienne qui sera remise, aujourd'hui, au président Jimmy Carter reprend essentiellement les termes du compromis élaboré par les Etats-Unis pour forcer une entente entre MM. Meha-hem Begin et Anouar el-Sadate.

L'Egypte est prête à négocier les dates d'un calendrier prévoyant des élections en Cisjordanie et à Gaza. Elle accepterait également les termes du préambule du projet américain énonçant que le traité égypto-israélien doit servir de cadre à d'éventuelles négociations entre Israël et ses autres voisins arabes.

D'autre part, les Etats-Unis, sur le plancher de l'Assemblée générale des Nations unies, dont la journée était consacrée à la "Palestine", ont réitéré leur proposition de compromis et la reconnaissance de la question palestinienne comme étant un élément primordial au processus de paix.

L'interlocuteur américain désigné était le sénateur Abraham Ribicoff.

Par ailleurs, le président Sadate a fait parvenir sous pli diplomatique les propositions égyptiennes au premier ministre d'Israël, M. Meha-hem Begin.

Le président Sadate, qui ferait montre d'assouplissement en se rangeant aux vues américaines, cherche vraisemblablement à faire reporter le poids des négociations sur les Etats-Unis, notent les observateurs.

Les Israéliens, quoique de façon non formelle, ont rejeté cette formule de compromis: la solution au problème des Palestiniens ne doit pas être intégrée à un accord entre l'Egypte et Israël, traduisant ainsi une volonté de conclure un traité de paix séparé avec le Caïre, position refusée par le monde arabe.

Le ministre des Affaires étrangères avait déclaré au nom du gouvernement que les négociations étaient terminées et que le dossier accepté par le conseil exécutif israélien était "à prendre ou à laisser".

## Nouvelle position égyptienne

Dans une interview à l'AFP, le ministre égyptien des Affaires étrangères par intérim, M. Boutros Ghali, a déclaré: "La note égyptienne adressée au président Carter demande des éclaircissements sur certains articles. Mais elle insiste surtout sur l'échange de lettres et elle attache une importance particulière au calendrier. Le choix des dates est laissé à la négociation. Mais ces dates doivent être fixées. Nous tenons à un échange de lettres et à un calendrier précis. Pour des raisons de pur réalisme. Car un traité de paix qui ne tiendrait pas compte du problème palestinien serait un traité inutile et qui n'aurait aucune valeur."

Pourquoi un échange de lettres et non pas un traité formel? Parce que, répond le ministre, nous cherchons un compromis. Pour des raisons de politique intérieure, Israël peut difficilement accepter d'inclure une telle clause dans le corps du traité.

principal. C'est la raison pour laquelle les Etats-Unis ont suggéré, au titre de compromis, cet échange de lettres que nous considérons comme un traité complémentaire de même valeur internationale."

L'Egypte exige-t-elle toujours à l'heure actuelle que les négociations sur la Cisjordanie et Gaza soient entamées un mois après la signature du traité et que des élections y soient organisées dans un intervalle de trois à neuf mois? "Ces points doivent servir uniquement aujourd'hui de cadre à d'éventuelles négociations. Ils ne constituent pas toutefois un impératif catégorique. Nous attachons beaucoup plus d'importance, en revanche, à l'établissement d'un calendrier énonçant des dates précises, négociables, qui devraient coïncider avec la fin du retrait israélien et une période intérimaire. Nous tenons à un parallélisme entre le retrait, d'une part, et les étapes qui doivent donner naissance à une autorité palestinienne, d'autre part", répond le ministre.

**A L'ONU**  
Le sénateur américain Abraham Ribicoff a déclaré, hier, au cours du débat de l'Assemblée générale des Nations unies sur "la question de la Palestine", que les Etats-Unis étaient prêts sous la direction personnelle du président Jimmy Carter, "à faire des efforts énergiques et soutenus pour la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. La participation du peuple palestinien à ces efforts est une condition essentielle de leur plein succès", a ajouté M. Ribicoff, qui parlait au nom de la délégation américaine.

Le sénateur a encore dit que "les efforts pour résoudre le problème palestinien devaient consister en la reconnaissance de l'existence, aujourd'hui, de plus de trois millions de personnes qui s'identifient comme des Palestiniens, et dont un tiers environ résident en Cisjordanie et à Gaza. Ceux qui travaillent à la paix doivent tenir compte des griefs des Palestiniens, de leur sentiment d'appartenance à une communauté et de leur ardent désir que leur identité soit reconnue", a ajouté le délégué américain.

**Sadate n'ira pas à Oslo**  
Le président Anouar el-Sadate ne se rendra pas à Oslo, le 10 décembre, pour recevoir le prix Nobel de la Paix qu'il partage avec le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a annoncé l'Agence du Moyen-Orient.

C'est M. Sayed Maréi, ancien président de l'Assemblée du peuple et assistant du président égyptien, qui se rendra dans la capitale norvégienne pour recevoir le prix Nobel, précise l'agence d'information.

La publicité,  
un service  
à votre service.

## CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue mercredi le 29 novembre, en page F6 de ce journal. Aux articles:

**DESSERTS, SPECIAL \$367<sup>95</sup>**  
et  
**TABLE CONSOLE, SPECIAL \$269<sup>95</sup>**  
de marque **VILAS**

Les illustrations ont été inversées.

**J. D. FISET INC.**

55, DORCHESTER SUD, 525-6101

# Les notables palestiniens demeurent fort divisés face à leur futur Etat

GAZA (AFP) — L'autonomie administrative proposée par Israël pour la Cisjordanie et Gaza ne saurait être qu'une solution imposée, estime la majorité des notables du territoire de Gaza, qui rejettent ce plan en bloc.

Il se refusent de même à envisager un retour de leur territoire sous contrôle égyptien, ou son passage sous tutelle jordanienne. Et ils n'ont guère plus de sympathie pour l'idée du président Anouar el-Sadate de liens particuliers (une police égyptienne, et un bureau de liaison) entre Le Caire et Gaza.

Mais certains admettent que le Raïs a raison, lorsqu'il insiste pour faire de Gaza un "pilote" dans l'application de l'autonomie administrative. C'est le cas de M. Ibrahim Abou Seita, responsable du comité pour

les camps de réfugiés de ce territoire (huit camps, comptant quelque 300.000 réfugiés).

"Il sera en effet plus facile de mettre en oeuvre un tel régime à Gaza, dit-il. Car pour les parties engagées dans processus au stade actuel, les Palestiniens des territoires occupés, Israël et l'Egypte, l'ampleur des problèmes politiques est moindre qu'en Cisjordanie, et les problèmes administratifs peuvent être résolus plus facilement."

## Un pis-aller

Ce qui n'empêche pas M. Abou Seita de considérer l'autonomie administrative uniquement comme "un pis-aller de transition". "Ce que nous voulons, dit-il, c'est un Etat palestinien, issu de négociations avec l'OLP dont Yasser Arafat est le chef incontesté."

Le sud du territoire de Gaza, où est installée la majeure partie des camps de réfugiés, n'a jamais caché son allégeance à l'OLP, dont M. Seita dément, malgré les termes de la charte de l'organisation vieille de dix ans, qu'elle ait jamais voulu détruire Israël.

"La coexistence est possible, estime-t-il. Israël et un Etat palestinien dirigé par Arafat pourraient coopérer au bien-être de la région. Si les Juifs ont réussi à faire d'Israël un Etat avancé, il n'y a aucune raison pour que les Palestiniens, qui forment désormais, avec leur taux élevé d'universitaires, l'élite du monde arabe, ne réussissent pas à en faire autant, surtout sous la conduite d'Arafat, qui connaît les besoins de son peuple, et est le seul capable d'en faire respecter les droits."

Le maire de Gaza, M. Rachad Chaoua, est encore plus catégorique. "La seule solution pour nous est un Etat palestinien, issu de négociations avec l'OLP. Or ici, tout est faussé à la base, parce qu'à Camp David, on a totalement négligé l'OLP, sans laquelle rien ne peut exister."

## Les modérés sont minoritaires

Dans les conditions actuelles, l'autonomie ne saurait être, pour M. Chaoua, que "purement académique: comment être autonomes, c'est-à-dire libres, dans un territoire qu'Israël occupe depuis onze ans, et où l'occupation continuera d'exister?" Elle aurait pu, à la rigueur, être "un régime de transition", "si à Camp David, on avait défini qu'elle déboucherait sur un Etat palestinien".

Dans le cadre de cet Etat palestinien, le territoire de Gaza devrait, estime M. Chaoua, avoir des frontières bien définies "avec tout au plus des rectifications mineures", aussi bien avec l'Egypte qu'avec Israël. Et aucun village juif ne devrait continuer d'y exister. Les deux kibboutzim existant au sud du territoire devraient soit être démantelés, soit être transmis aux réfugiés.

"Si nous n'obtenons pas notre Etat indépendant sur notre terre, cela ne pourra que déboucher sur un renforcement de la politique palestinienne à l'extérieur, dans la "diaspora" où vit l'âme de notre futur Etat palestinien, avec toutes les conséquences que cela implique pour Israël", affirme M. Chaoua.

Le maire de Gaza, qui vient de rentrer d'une

tournée de cinq mois dans les Etats arabes et entretient d'excellentes relations avec le régime hachémite comme avec les dirigeants égyptiens, rejette à priori l'idée d'un lien de Gaza avec l'un ou l'autre. "Cela vaudrait pourtant encore mieux que de rester sous l'occupation israélienne", reconnaît-il.

Le Dr Hatem Abou Ghazaleh, président de la Société d'aide aux enfants handicapés du territoire de Gaza, est quant à lui franchement pessimiste. "De Camp David à Blair House, aucun progrès n'a été accompli, dit-il. L'idée d'accords cadres était peut-être bonne, mais leur contenu a été totalement décevant. Que l'Egypte ait reconnu l'existence d'Israël n'a en rien résolu notre problème. Et le statu quo actuel risque de se prolonger longtemps encore."



# SPECIAUX DU SAMEDI

EN VIGUEUR DEMAIN JUSQU'À 17h OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES QUANTITÉS. MAGASINAGE SUR PLACE SEULEMENT.

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <br><b>Radio portable</b> Rég. 9.98<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">6<sup>66</sup></span>   | <br><b>Bar à boisson</b> Rég. \$45<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">\$35</span>   | <br><b>Séchoir à cheveux</b> Rég. 19.98<br><b>Séchoir 750W, très léger.</b> # 59 280<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">13<sup>97</sup></span>   | <br><b>Chaussettes</b><br>Confection: 75% acrylique/25% nylon brun, marine, bleu, beige, vert.<br>Tailles 8-10 1/2. # 68 098<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">3/1<sup>99</sup></span>            |
| <br><b>Bûches pour foyer</b> Rég. 1.19<br>Limite 6 par client. # 77 777<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">77<sup>c</sup></span>                             | <br><b>Lampe pour allumage</b> Rég. 44.98<br>Modèle Sears 1er choix, résiste à l'huile, codé couleur. # 45 123. Modèle reconditionné.<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">34<sup>98</sup></span> | <br><b>Marteau</b> Rég. 13.98<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">11<sup>98</sup></span><br>Marteau 16 onces similaire à l'illustration. # 91 010   | <br><b>Couverture thermique</b><br>Pour lit simple ou double, modèles et couleurs variés. # 62 652. Similaire à l'illustration.<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">9<sup>99</sup></span>           |
| <br><b>Stores assombrissants</b><br>A bord droit, largeur maximale. Rég. Spéc.<br>28"4". 5.99 4 <sup>49</sup><br>37"4". 6.99 5 <sup>49</sup><br>49"4". 12.49 10 <sup>49</sup> | <br><b>Couteaux à steak</b> Rég. 12.98<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">8<sup>99</sup></span><br>Ens. de 6 en acier inoxydable, aspect rustique, résiste au lave-vaisselle. # 42 030          | <br><b>Mallette et bâton de billard</b> Rég. 14.98<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">9<sup>99</sup></span><br>Comprend une baguette de 57" en 2 pièces, mallette noire avec compartiments. # 74 389 | <br><b>Verrerie 24 pièces</b> Rég. 22.99<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">14<sup>99</sup></span><br>Incluant: 8 verres à jus 6 oz, 8 verres old fashioned 9 oz, 8 verres highball 9 oz. # 17 488 |
| <b>Gilets</b> Rég. \$12 - \$14<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">7<sup>99</sup></span><br>Modèles et couleurs assortis, confection acrylique.  | <b>Ecole Fisher Price</b> Rég. 16.99<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">13<sup>49</sup></span><br>Ecole maternelle, divisée en pièces avec meubles. # 35 129  | <b>Plum-pudding</b> Rég. 75 <sup>c</sup><br>Avec sauce au rhum.  | <b>Cintre en plastique</b> Rég. .35<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">5/ \$1</span><br>Très résistant brun, vert, blanc. # 70 290  |
| <b>Chemise sport</b> Rég. 13.98 à 17.98<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">9<sup>99</sup></span><br>Assortiment de chemises sports, modèles variés et couleurs variées, tailles P.M.G.T.G. Confection polyester/coton et fortel. # 27 000       | <b>Blouses</b> Rég. \$14 - \$16<br><span style="font-size: 2em; font-weight: bold;">7<sup>99</sup></span><br>Choix de modèles, couleurs et grandeurs assortis, confection polyester.   | Simpsons-Sears Limitée   |  |